



RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

**POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) 2019 DE
L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS**

JUILLET 2019

**01/2018****Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations****Proposeur(e) :** Dan George, Chef, bande indienne de Burns Lake/Ts'il Kaz Koh, C.-B.**Coproposeur(e) :** Linda Debassige, Chef, Première Nation M'Chigeeng, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'aviser immédiatement le gouvernement fédéral que, conformément aux engagements du gouvernement en matière de réconciliation avec les Premières Nations, un processus législatif conjoint sera lancé en plein partenariat avec les Premières Nations, comprenant la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de constituer immédiatement un comité des Chefs sur la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, qui donnera des conseils et soutiendra l'élaboration d'un mandat pour la création du Groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN d'élaborer un cadre pour une loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, conforme à l'approche progressive recommandée dans le document de réflexion, aux fins d'examen à la prochaine Assemblée générale annuelle de l'APN, en juillet 2018.
4. Enjoignent à l'APN et au Comité des Chefs sur la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations d'élaborer un cadre préliminaire pour la création d'une commission de l'eau des Premières Nations.
5. Enjoignent à l'APN d'élaborer immédiatement une proposition de financement destinée au gouvernement fédéral, qui permettra au Comité des Chefs sur la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations et au Groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations de disposer des ressources nécessaires pour participer au processus législatif conjoint en plein partenariat avec le gouvernement fédéral.
6. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que l'ébauche du cadre législatif sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations confirme les lois, les normes, les lignes directrices et les processus inhérents à l'eau des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le personnel de l'APN chargé des infrastructures a préparé les « Concepts préliminaires de la salubrité de l'eau potable des Premières Nations » et les ont présentés aux Chefs en assemblée à l'Assemblée générale de 2018 où ils ont été approuvés par la résolution 26/2018 : *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* comme document fondamental dans le but d'appuyer la



mobilisation nationale sur l'abrogation et le remplacement prochains de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

- La résolution 26/2018 a également précisé le processus d'élaboration conjointe amorcé par la résolution 88/2017, Processus de participation des Premières Nations à l'élaboration d'une loi sur la salubrité de l'eau potable et la résolution 01/2018, Processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur l'eau potable et demandé à l'APN de poursuivre la participation nationale des Premières Nations à l'élaboration du cadre préliminaire de la législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.
 - Le processus national de mobilisation pour le projet de législation sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations a débuté en avril 2019 afin de s'assurer que les besoins et les aspirations de toutes les Premières Nations sont bien compris et intégrés dans la nouvelle législation sur la salubrité de l'eau potable élaborée conjointement.
 - La rétroaction et les informations recueillies auprès des Premières Nations éclaireront l'ébauche du processus d'abrogation et de remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, qui sera élaborée conjointement par un groupe de travail mixte (Premières Nations et Services aux Autochtones Canada).
 - Un document sur des concepts préliminaires améliorés est en cours d'élaboration à la lumière des commentaires recueillis dans le cadre du processus national de mobilisation et sera présenté aux Chefs en assemblée à l'AGA de 2019.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Logement, Infrastructures, Gestion des urgences

**02/2018****Reconnaissance par le gouvernement fédéral de la compétence des Premières Nations en matière de cannabis récréatif et médicinal**

Proposeur(e) : Arlen Dumas, Grand Chef, (mandataire) pour la Première Nation de Peguis, Man.

Coproposeur(e) : Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'informer le Canada que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent consulter les Premières Nations afin d'assurer leur pleine participation à la conception de l'octroi de permis, de la production, de la distribution et de la vente de cannabis légalisé, y compris du partage des revenus en découlant.
2. Appellent le Canada à modifier le projet de loi C-45 pour reconnaître que la compétence des Premières Nations a préséance sur les lois et règlements provinciaux en ce qui a trait à l'octroi de permis, la production, la distribution et la vente de cannabis légalisé, notamment en ce qui concerne la sécurité et le mieux-être communautaire, et tout particulièrement pour les enfants et les jeunes.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a fait part de la nécessité pour le gouvernement de consulter les Premières Nations sur la légalisation du cannabis.
- Le Groupe de travail national sur le cannabis entreprend des travaux et des recherches sur les répercussions possibles pour les Premières Nations.
- Le Groupe de travail national sur le cannabis mène également des travaux et étudie des options sur la façon dont les Premières Nations peuvent exercer localement leur compétence en matière de cannabis sur leurs terres traditionnelles
- L'APN a milité en faveur d'un accès plus facile aux licences fédérales pour la fabrication, la distribution et la vente de cannabis, si une Première Nation devait choisir d'étudier des initiatives de développement économique.
- L'APN défend un plus grand partage des recettes provenant des taxes perçues par le gouvernement et a informé le gouvernement fédéral de la nécessité de fournir aux Premières Nations une juste part des taxes d'accise sur le cannabis.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :**



PERSONNEL / SECTEUR : Stuart Wuttke – Affaires juridiques

**03/2018****Modification de la législation fédérale relative à la justice, appel au lancement d'une enquête de la Rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies et création d'une commission royale****Proposeur(e) :** Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowekwan, Sask.**Coproposeur(e) :** Billy Joe Laboucan, Chef, Bande du lac Lubicon, Alb.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appeler le gouvernement fédéral à consulter de façon approfondie les Premières Nations à rétablir les systèmes de justice des Premières Nations, à faire respecter les droits de la personne des Premières Nations et à garantir un traitement équitable aux Premières Nations dans les réformes proposées pour le droit criminel du Canada, tel que prévu dans les projets de loi suivants : C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois; C-28, Loi modifiant le Code criminel (suramende compensatoire); C-38, Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes); C-39, Loi modifiant le Code criminel (dispositions inconstitutionnelles) et d'autres lois en conséquence.*
2. Appellent le gouvernement du Canada à inviter la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones de l'Organisation des Nations Unies, Victoria Tauli-Corpuz, et la Rapporteuse spéciale sur le racisme à entreprendre une enquête sur le traitement dont font l'objet les citoyens autochtones dans le système de justice du Canada.
3. Demandent que le mandat de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones de l'Organisation des Nations Unies prévoie un examen du comportement des avocats, des procureurs de la Couronne, des agents de probation, des travailleurs sociaux, des jurés et des policiers, ainsi qu'un examen du comportement et des pratiques de détermination des peines des juges dans tous les domaines du système de justice pénale.
4. Appellent le gouvernement du Canada à mettre sur pied une commission royale sur l'élimination du racisme dans le système de justice du Canada, qui aurait le pouvoir de contraindre les témoins impliqués dans des erreurs judiciaires à comparaître.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a présenté des témoignages aux comités parlementaires permanents sur le projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois, d'autres lois en conséquence et la nécessité de consulter les



Premières Nations.

L'APN a témoigné devant des comités parlementaires permanents sur le projet de loi C-75 et sur la nécessité de consulter les Premières Nations.

- L'APN continue de plaider en faveur d'une réforme du système de justice pénale pour lutter contre la surreprésentation des Premières Nations et le racisme
 - L'APN a entamé des discussions avec Sécurité publique Canada, la Gendarmerie royale du Canada et Service correctionnel du Canada sur les obstacles auxquels se heurtent les membres des Premières Nations et sur la discrimination systémique.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Stuart Wuttke – Affaires juridiques

**04/2018****Rôle des Premières Nations dans les modifications prévues à la Loi sur les pêches****Proposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.**Coproposeur(e) :** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à presser le gouvernement du Canada de financer adéquatement le travail accompli avec les Premières Nations dans le cadre de l'élaboration des règlements et politiques inhérents aux modifications législatives apportées à la Loi sur les pêches.
2. Enjoignent à l'APN de collaborer avec le ministère des Pêches et Océans (MPO) à la diffusion le plus rapidement possible d'information parmi les Premières Nations, concernant les projets de règlements et de politiques susceptibles de toucher ou violer les droits des Premières Nations ou de porter atteinte aux pêches des Premières Nations, afin de faciliter ou garantir une mobilisation en bonne et due forme auprès des Premières Nations.
3. Appellent l'APN à continuer son travail auprès du MPO et, au besoin, de tout autre ministère fédéral concerné afin de régler les questions suivantes : faire respecter les droits des Premières Nations – la législation canadienne doit notamment reconnaître les responsabilités inhérentes et éternelles des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels – et tenir le gouvernement du Canada responsable de son travail concernant les droits et le cadre de reconnaissance; l'examen des lois et politiques; les dix Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones; la mise en œuvre entière et sans réserve des volets de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui se rapportent à la Loi sur les pêches et à d'autres lois, règlements et politiques.
4. Appellent l'APN à continuer de militer pour faire en sorte que toute réforme en matière de programme, de politique et de loi liée à la Loi sur les pêches comprenne des prestations d'assurance-emploi équitables pour les pêcheurs des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Des réunions bilatérales ont eu lieu tout au long de l'automne entre l'APN et le ministère des Pêches et des Océans sur les plans d'élaboration de règlements proposés en 2019 sur l'aquaculture, la reconstitution des stocks de poissons et la surveillance des prises.
- Le Secteur des pêches de l'APN a fait rapport au Comité national des pêches de l'APN et au Groupe de travail national sur l'aquaculture de l'APN sur l'avancement du projet de loi 68, Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence au Sénat.
- Le 7 mai 2019, le Chef régional Teegee (C.-B.) a témoigné devant le Comité sénatorial



permanent des pêches et des océans. Le mémoire de l'APN sur le projet de loi C-68 portait sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre directeur de réconciliation, la protection des droits inhérents et constitutionnels des Premières Nations, la protection des débits d'eau comme partie intégrante de l'habitat du poisson, l'inclusion et la protection des systèmes de connaissances autochtones .

- Le projet de loi a reçu la sanction royale le 21 juin 2019.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul - Pêches

**05/2018****Groupe de travail sur les océans des Premières Nations, Loi sur les océans et aires marines protégées****Proposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B**Coproposeur(e) :** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent au Comité national des pêches de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de surveiller les travaux du Groupe de travail sur les océans des Premières Nations et d'examiner le partenariat établi entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada concernant la création du réseau des aires marines protégées.
2. Enjoignent à l'APN d'appeler le ministère des Pêches et Océans à indiquer la façon dont il compte mettre en œuvre une stratégie de mobilisation auprès des Premières Nations, qui est compatible avec d'autres outils et stratégies, concernant l'élaboration des règlements et politiques faisant suite aux modifications apportées à la Loi sur les océans, y compris la création du réseau des aires marines protégées.
3. Confèrent au Comité national des pêches et au Groupe de travail sur les océans des Premières Nations le mandat d'informer le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), en particulier le Groupe de travail sur les océans, sur les questions liées aux modifications prévues par le projet C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures, et sur les politiques et règlements connexes dans lesquels les Premières Nations doivent être pleinement engagées et qu'elles doivent élaborer conjointement lorsque les droits des Premières Nations sont susceptibles d'être menacés ou violés, et de demander notamment que la législation canadienne reconnaîsse les responsabilités inhérentes et éternelles des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le secteur des pêches de l'APN a animé deux réunions du Groupe de travail sur les océans des Premières Nations en 2019. Le groupe a rencontré des représentants de Pêches et Océans Canada (MPO), de Parcs Canada et de Transports Canada pour discuter de l'engagement et des partenariats potentiels entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada en ce qui concerne le développement du réseau des zones de protection marines et d'autres initiatives découlant des modifications à la Loi sur les océans. Les discussions se poursuivent.
- Le 21 février 2019, le Chef Dalton Silver, membre du Comité national des pêches de la Colombie-Britannique, a présenté au nom du Comité national des pêches un exposé au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans sur le projet de loi C-55, Loi



modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures. La présentation de l'APN portait sur la protection des droits et des compétences des Premières Nations, les aires marines autochtones protégées et conservées, et la désignation, le suivi et la surveillance des aires marines protégées provisoires. La Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures ont été modifiées avec succès et ont reçu la sanction royale le 27 mai 2019.

- Le Chef de la Première Nation de Miawpukek, Misel Joe, a fait une présentation au Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) en décembre 2018 à St. John's, à Terre-Neuve, sur la nécessité d'inclure les Premières Nations dans les travaux et le processus décisionnel de cette entité fédérale, provinciale et territoriale, dont le groupe de travail sur les océans. Il semble que l'APN sera invitée à la prochaine réunion du CCMPA prévue pour l'été 2019.
- Le projet de loi C-55 a reçu la sanction royale le 27 mai 2019.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul – Pêches

**06/2018****Participation des Premières Nations aux opérations d'assistance concernant les navires****Proposeur(e) :** Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.**Coproposeur(e) :** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à continuer de préconiser que toute réforme législative, politique et de programmes liée au projet de loi C-64, Loi concernant les épaves, les bâtiments délabrés, abandonnés ou dangereux et les opérations d'assistance, doit reconnaître les responsabilités inhérentes et éternelles des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels.
2. Enjoignent à l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à fournir aux Premières Nations un financement à long terme des capacités allant au-delà du financement obligatoire des participants autochtones et de reconnaître la nature conjointe des responsabilités que le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations en ce qui concerne la protection de toutes les côtes du Canada et les pêches des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à reconnaître et à respecter la compétence des Premières Nations sur leurs aires marines traditionnelles et de les faire participer en tant que partenaires égaux à toutes les activités futures de protection de la côte marine.
4. Enjoignent à l'APN de travailler avec Transports Canada, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne en vue d'obtenir un financement de base et un financement des capacités pour les travaux communautaires et régionaux des Premières Nations associés au Plan de protection des océans en ce qui concerne les Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a tenu des réunions bilatérales avec Transports Canada (TC) pour recueillir de l'information sur ses intentions de financer les groupes régionaux et les communautés des Premières Nations dans le cadre du Plan de protection des océans, qui comprend les programmes sur les bateaux abandonnés.
- Le 12 février 2018, le Chef régional Teegee s'est adressé au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (TRAN) pour demander l'avis d'un comité composé de la Première Nation Stz'uminus (Chemainus) et du Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs. La Loi sur les navires naufragés, abandonnés ou dangereux devrait entrer en vigueur le 30 juillet 2019. Transports Canada a depuis lancé deux programmes de

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



financement à court terme pour aider à enlever et à éliminer les petites embarcations.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul – Pêches



07/2018	Examiner les droits, le titre et la compétence des Premières Nations dans le projet de loi C-69 : Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et modifiant la Loi sur la protection de la navigation
---------	--

Proposeur(e) : Bonnie Leonard, mandataire, bande indienne de Skeetchestn, C.-B.

Coproposeur(e) : Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appellent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à demander que le projet de loi C-69 soit modifié afin d'englober, entre autres, les mesures suivantes :
 - a. prévoir des mesures de protection pour les droits inhérents des Premières Nations protégés par la Constitution;
 - b. inclure un processus décisionnel conjoint, comprenant les autorités gouvernementales des Premières Nations, dans la loi;
 - c. réduire le pouvoir discrétionnaire excessif ministériel en améliorant la transparence et en intégrant des exigences plus rigoureuses pour protéger les droits de l'article;
 - d. renforcer la protection des systèmes et écosystèmes de connaissances autochtones, qui constituent des recueils de connaissances écologiques et qui sont nécessaires à la transmission des connaissances aux futures générations;
 - e. inclure une référence directe aux engagements pris par le Canada à l'égard des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la Convention sur la diversité biologique.
2. Réaffirment leur position, à savoir que l'actuel processus législatif fédéral ne doit pas être considéré comme une « consultation » en bonne et due forme, qu'il ne respecte pas la norme du consentement préalable, libre et éclairé et qu'il est nécessaire d'accorder un délai supplémentaire pour consulter directement les détenteurs de droits d'une manière qui respecte leurs protocoles et processus particuliers.
3. Enjoignent à l'APN de continuer à soutenir et coordonner, dans la mesure du possible, les interventions et la participation des Premières Nations, des organisations régionales et des organisations provinciales et territoriales dans le processus d'élaboration conjointe, y compris de créer des processus régionaux particuliers pour répondre à des préoccupations régionales particulières concernant des dispositions alimentaires dans le cadre d'une relation de nation à



nation.

4. Appellent tous les ministres responsables à fournir un financement adéquat directement à chaque Première Nation afin que celle-ci participe pleinement et entièrement à l'élaboration de la politique et de la réglementation du projet de loi C-69.
 5. Appellent l'APN à continuer de diriger des séances régionales d'information pour soutenir les Premières Nations, les organisations régionales et les organisations provinciales et territoriales durant le processus.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'environnement de l'APN, en collaboration avec le Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (CCACE) et Olthius Kleer Townshend LLP, a présenté un mémoire au Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI) le 4 avril 2019 sur le projet de loi C-69.
 - Le dialogue avec le CCACE en vue d'explorer l'engagement et la participation continus à l'élaboration conjointe et à la corédaction de politiques, de règlements et de lignes directrices se poursuivra sous réserve de résolutions ultérieures, maintenant que le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale.
-

ÉTAT : Travaux complétés**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR :** Tonio Sadik – Environnement

**08/2018****Mettre en œuvre le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et clarifier le rôle de l'APN****Proposeur(e) :** Mike McKenzie, Chef, Uashat mak Mani-Utenam, Qc**Coproposeur(e) :** Jackie Thomas, Chef, Première Nation Saik'uz, C.-B**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Déclarent que l'Assemblée des Premières Nations (APN), en tant qu'organisme de défense des intérêts, et les organisations régionales ne peuvent négocier des changements exécutoires à apporter aux lois, aux politiques et aux pratiques opérationnelles du gouvernement fédéral du Canada dans la mise en place du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones (le Cadre).
2. Appellent le Canada à consulter les Premières Nations et à coopérer avec elles en toute bonne foi, par l'entremise de leurs propres institutions représentatives, avant d'adopter et de mettre en œuvre toute mesure législative ou administrative susceptible d'avoir une incidence sur les Premières Nations afin d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé.
3. Demandant au Canada de :
 - a. renommer le Cadre « Cadre de protection et d'affirmation des droits et du titre»;
 - b. veiller à ce que toutes les phases de son processus concernant le Cadre, soient guidées par les normes énoncées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; (Déclaration des Nations Unies), la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et l'Étude des Nations Unies sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les populations autochtones;
 - c. travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations pour que les documents de mobilisation soit bien informés, suffisants, accessibles et transparents;
 - d. remettre les contributions financières non-remboursables nécessaires directement aux Premières Nations à titre de détentrices des droits afin de soutenir leur capacité à mener les efforts visant à faire participer le gouvernement fédéral, directement et de manière significative, au Cadre, et aux activités et initiatives connexes, notamment en matière de législation fédérale.
4. Appellent le Canada à honorer ses obligations constitutionnelles et son engagement à



confirmer et à mettre en œuvre totalement les droits inhérents, les droits issus de traités et le titre autochtone.

5. Demandent au Canada de répudier et d'abandonner complètement la politique relative aux droits inhérents et toutes les pratiques opérationnelles connexes.
 6. Demandent à la gouverneure générale de reconnaître son rôle à titre de seule représentante de la Couronne et de participer aux programmes menés par les Premières Nations lorsque celles-ci le demandent.
 7. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations (APN) de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que son organisation, sa direction et son administration respectent la Déclaration des Nations Unies dans ses relations avec les Premières Nations, tous les ordres de gouvernement et entités internationales.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les 11 et 12 septembre 2018, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a convoqué un forum national de politique en réponse directe à cette résolution et à la résolution 39/2018 « Détermination par les Premières Nations de la voie vers la décolonisation ». L'APN a lancé un appel public au Canada pour qu'il s'engage dans un processus dirigé par les Premières Nations, conformément à ces résolutions. La question a été soulevée à des fins de dialogue et en vue d'obtenir d'autres directives des Chefs-en-assemblée.
 - Des résolutions ultérieures ont été adoptées et fourni des mandats récents à cet égard. Veuillez consulter les résolutions 39/2018, Détermination de la voie de la décolonisation par les Premières Nations, et 67/2018, Rejet de la reconnaissance et de la mise en œuvre du cadre des droits autochtones et des processus connexes.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques

**09/2018****Élaborer des solutions propres aux Premières Nations pour la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre****Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.**Coproposeur(e) :** Calvin Sanderson, Chef, bande de la nation crie de Chakastapaysin, Sask.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent l'Assemblée des Premières Nations (APN) à demander que la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (projet de loi C-74) respecte :
 - a. les droits inhérents, les traités, le titre et la compétence des Premières Nations et qu'elle reconnaissse les responsabilités inhérentes des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels;
 - b. la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris une référence à la norme du consentement préalable, libre et éclairé;
 - c. le droit à l'autodétermination des Premières Nations, y compris la création d'un régime d'établissement des prix du carbone propre aux Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de suivre l'engagement pris par le Canada concernant l'élaboration conjointe de politiques, de règlements et de lignes directrices sur une redevance sur le carbone et le cadre du régime de tarification fondé sur le rendement afin de s'assurer que les droits inhérents, les traités, le titre et la compétence des Premières Nations sont respectés et que les responsabilités inhérentes des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels sont reconnues.
3. Appellent de nouveau les ministres de certains ministères, en particulier ceux d'Environnement et Changement climatique Canada et des Finances, à fournir un appui financier adéquat aux Premières Nations pour leur permettre d'étudier les conséquences de la tarification du carbone sur leurs territoires et d'envisager des possibilités de participer à l'économie de l'énergie propre.
8. Enjoignent à l'APN de discuter avec les Premières Nations, les organisations régionales, les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux et les gouvernements de l'élaboration de solutions innovatrices pour tenir compte de la situation particulière des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le personnel de l'APN, en collaboration avec le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (ACE) et les conseillers juridiques internes, a finalisé une



présentation au Comité permanent des finances (FINA) et au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles sur la partie 5 du projet de loi C-74 en mai 2018.

- Le projet de loi a reçu la sanction royale et est entré en vigueur en janvier 2019. Le Canada a annoncé que le filet de sécurité fédéral sera appliqué en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.
 - Le Groupe de travail sur la tarification du carbone, un sous-comité du Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC), s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de façon plus approfondie des considérations des Premières Nations en matière de tarification des gaz à effet de serre. Ces discussions sont communiquées dans le rapport annuel du CMAC qui sera soumis au Chef national et au premier ministre.
 - Le Canada discute actuellement de la façon dont les recettes seront versées.
 - Engagement continu avec l'ACE sur la façon dont les Premières Nations peuvent participer à l'élaboration et la rédaction conjointes des politiques, des règlements et des lignes directrices.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik – Environnement

**10/2018****Des ressources pour une mobilisation sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité****Proposeur(e) :** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.**Coproposeur(e) :** Randall Phillips, Chef, nation des Oneidas de la Thames, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) à l'élaboration d'une loi consacrée aux personnes handicapées des Premières Nations, comprenant des ressources adéquates pour le renforcement des capacités régionales.
2. Enjoignent à l'APN d'obtenir les ressources appropriées auprès du gouvernement fédéral pour la mise sur pied d'un groupe de travail consultatif régional sur la condition des handicapés et d'étudier des initiatives, telles qu'un centre d'excellence des personnes handicapées, pour soutenir les pratiques prometteuses et l'utilisation de ressources, basées sur des données probantes, permettant de répondre aux besoins particuliers des citoyens handicapés et des bénéficiaires de services des Premières Nations et de leurs familles.
3. Enjoignent à l'APN d'appuyer l'utilisation de l'American Sign Language (ASL) dans le cadre du volet des communications du travail législatif et appellent EDSC à fournir des ressources pour soutenir l'emploi de la langue des signes des Premières Nations et inclure l'ASL dans ses futures assemblées et conférences.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a tenu des réunions bimensuelles avec ses homologues fédéraux d'Emploi et Développement social Canada (ESDC) et continue de promouvoir cette résolution. Une proposition a été soumise au gouvernement fédéral en vue d'obtenir la capacité et les ressources nécessaires pour engager des discussions sur les besoins des Premières Nations en matière d'accessibilité et les liens stratégiques avec plusieurs ministères fédéraux et les personnes responsables de la législation fédérale sur l'accessibilité (pour les personnes handicapées).
- Les efforts de défense des droits de l'APN ont donné lieu à des travaux préliminaires visant à établir un dialogue avec Services aux Autochtones Canada, Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et EDSC, entre autres, sur la question d'un continuum de soins (pour personnes handicapées). Les fonctionnaires envisagent des options telles qu'un cadre et, éventuellement, la mise sur pied d'un groupe de travail.
- Le 30 avril 2019, l'APN a présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie un mémoire sur le projet de loi C-81, *Loi sur l'accessibilité pour le Canada*, afin de soulever des préoccupations au sujet de ce projet de loi et de faire



connaître la nécessité de ressources pour le renforcement des capacités régionales des personnes handicapées des Premières Nations et de leurs gouvernements.

- Le projet de loi C-81, *Loi sur l'accessibilité pour le Canada*, a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Le projet de loi reconnaît diverses formes de langues des signes, y compris la langue des signes autochtone à inclure dans les services gouvernementaux.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique

**11/2018****Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance****Proposeur(e) :** Mary Teegee, mandataire, Première Nation de Takla Lake, C.-B.**Coproposeur(e) :** Cadmus Delorme, Chef, Première Nation Cowessess, Sask.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient l'établissement d'une loi fédérale habilitante pour les Premières Nations qui englobe la Convention internationale des droits de l'enfant et l'exercice de la compétence sur le bien-être des enfants et de la famille, qui respecte les approches régionales et qui donne la possibilité d'incorporer des éléments régionaux.
2. Appellent le Canada à axer son approche de réforme des pratiques, lois et politiques et sa façon de diriger les activités de protection de l'enfance sur la reconnaissance du droit inhérent à l'autodétermination des citoyens des Premières Nations, ce qui signifie que chaque Première Nation, dûment nommée représentante des détenteurs de droits et du titre des Premières Nations ou des Premières Nations signataires de traités, devra décider de la manière dont elle compte exercer sa compétence inhérente et à quel moment et sera assurée de pouvoir prendre librement ces décisions éclairées sans contrainte ou détermination préalable des conditions en se basant sur sa propre évaluation des meilleures méthodes de prise en charge et de mise en œuvre d'une loi, de politiques et de pratiques pour protéger et soutenir les enfants, les jeunes et les familles. Les organismes de services et d'autres entités créées par des organisations et des fournisseurs de services de bienfaisance recevront pour mandat de s'engager dans une réforme de la protection de l'enfance au nom des Premières Nations lorsqu'ils en obtiendront tout spécialement l'autorisation de la part des détenteurs de droits et du titre des Premières Nations ou des citoyens des Premières Nations signataires de traités.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'approuver la mise sur pied d'un groupe de travail comprenant des représentants des nations, cela d'une manière obligatoire, et des membres du Comité consultatif national sur la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.
4. Demandent au gouvernement du Canada de veiller à ce que la loi sur la compétence des Premières Nations en matière de mieux-être des enfants et des familles soit adoptée pendant le mandat actuel du gouvernement.
5. Appellent le Canada à garantir un financement adéquat aux Premières Nations et aux nations signataires de traités pour leur permettre d'exercer leur autorité en matière de protection de l'enfance.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :



- En juin 2018, un Groupe de travail législatif (GTL) a été mis sur pied et comprenait des dirigeants des Premières Nations et des experts en protection de l'enfance nommés par le Comité exécutif de l'APN, ainsi que trois membres du Comité consultatif national (CCN).
- Le mandat du GTL était d'évaluer et de recommander des options législatives, réglementaires ou autres en matière de protection de l'enfance des Premières Nations
- Le GTL s'est réuni plus de 20 fois par téléconférence et en personne.
- En janvier 2019, le GTL a rencontré des représentants de Service Canada afin de formuler des commentaires sur la première ébauche de la loi fédérale proposée sur la protection de l'enfance.
- Le 21 juin 2019, le projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis a reçu la sanction royale.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

**12/2018****Consultation en bonne et due forme sur le projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu****Proposeur(e) :** Peter A. Beatty, Chef, nation crie de Peter Ballantyne, Sask.**Coproposeur(e) :** Milton Tootoosis, mandataire, nation crie de Poundmaker, Sask.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de participer aux futures discussions du gouvernement sur le projet de loi C-71, ou à d'autres discussions connexes sur des lois fédérales susceptibles d'entraver l'accès des Premières Nations à des armes à feu et des munitions, en se présentant devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes ou en lui faisant parvenir un mémoire.
2. Enjoignent à l'APN d'envoyer une lettre au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Ralph Goodale, afin de s'assurer que les améliorations apportées à la loi sur les armes à feu amélioreront la sécurité publique, permettront un usage efficace des ressources publiques et protègeront les propriétaires d'armes à feu des Premières Nations dans l'exercice de leurs droits issus de traités d'utiliser des armes à feu et des munitions.
3. Appellent le Canada à examiner et à réformer toutes les lois, politiques et pratiques opérationnelles fédérales qui portent atteinte aux droits inhérents et issus de traités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a fourni des preuves aux comités parlementaires permanents concernant les préoccupations des Premières Nations au sujet du projet de loi C-71.
- L'APN avait discuté des lacunes de la législation fédérale sur les armes à feu et de leurs répercussions sur les Premières Nations avec des représentants de Sécurité publique Canada.
- L'APN continuera de plaider en faveur d'autres réformes de la législation fédérale sur les armes à feu.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR :** Stuart Wuttke – Affaires juridiques



13/2018

Élaboration conjointe d'une loi sur la sécurité aéroportuaire

Proposeur(e) : Peter A. Beatty, Chef, nation crie Peter Ballantyne, Sask

Coproposeur(e) : Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowekwan, Sask.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement du Canada d'élaborer conjointement une loi qui :
 - a. reconnaît la compétence des Premières Nations sur les aéroports qui desservent les collectivités de ces dernières, exige que toutes les pistes desservant les collectivités des Premières Nations respectent ou surpassent les normes nationales de sécurité et assure le financement nécessaire pour respecter ces normes;
 - b. veille à ce que tous les aéroports desservant les collectivités des Premières Nations disposent de ressources suffisantes pour : entretenir adéquatement les aéronefs; garantir que les aéronefs peuvent atterrir et décoller en toute sécurité; veiller à ce que l'équipement nécessaire soit disponible, y compris l'éclairage, l'équipement de dégivrage et l'équipement d'intervention d'urgence.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'honorable Marc Garneau, ministre fédéral des Transports, et l'honorable Lori Carr, ministre de la Voirie et de l'Infrastructure de la Saskatchewan, ont convoqué une rencontre entre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des transports et de la sécurité routière et les cinq dirigeants autochtones nationaux, le 21 janvier 2019, à Montréal (Québec). La question des pistes inadéquates dans les territoires des Premières Nations sera soulevée.
Parmi les problèmes soulevés, mentionnons l'insuffisance des routes d'hiver, des pistes d'atterrissement et de l'équipement d'atterrissement essentiel dans les aéroports et les pistes d'atterrissement des Premières Nations.
- Le 19 juin 2019, le Chef régional Kevin Hart a envoyé une lettre au ministre Garneau pour lui faire part de ses préoccupations en matière de sécurité du transport des Premières Nations.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :



PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Logement, Infrastructures, Gestion des urgences

**14/2018****Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones –
Valeur juridique – Mise en œuvre**

Proposeur(e) : Okimaw Iskwew Margaret Bear, Première Nation d'Ochapowace, territoire visé par le Traité no 4, Sask.

Coproposeur(e) : B. Lynn Acoose, Chef, Premières Nations de Sakimay, territoire du Traité no 4, Sask.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Déclarent que, pour réussir à établir un cadre de reconnaissance des droits efficace et complet, le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre, officiellement et sans tarder, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) dans le contexte de la Constitution canadienne, en collaboration avec les Premières Nations de tout le Canada.
2. Réaffirment que la Déclaration des Nations Unies est une norme juridique et que, par conséquent, elle est considérée comme un traité international ayant la même valeur que les autres traités des Nations Unies.
3. Invoquent leur droit légitime à l'autodétermination comme l'énonce la Déclaration des Nations Unies en tant que norme qui ne constitue pas une aspiration mais qui est juridiquement contraignante et qui, par conséquent, doit être considérée comme un traité international ayant la même valeur que les autres traités des Nations Unies.
4. Enjoignent à l'APN de prendre des mesures appropriées pour que son organisation, son Comité exécutif et son administration agissent en conformité aux droits affirmés dans la Déclaration des Nations Unies dans leurs relations avec les Premières Nations, avec tous les ordres de gouvernement et avec les entités internationales.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a préconisé l'adoption du projet de loi C-262, Loi portant mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le projet de loi C-262 est une méthode qui aurait créé une obligation juridique nationale de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration des Nations Unies).
L'APN a milité en faveur du projet de loi C-262 afin qu'il reçoive la sanction royale, ce qui donnera lieu à une exigence juridique nationale de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Le Chef national rappelle régulièrement au premier ministre et aux ministres fédéraux les obligations de la Couronne en vertu des traités, de la Constitution et du droit international



en matière de droits de la personne afin de s'acquitter pleinement et de façon significative de ces obligations envers les Premières Nations.

- Le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte a souligné lors de l'AGA 2017 que le Secrétariat est à la recherche de ressources pour financer les travaux futurs, y compris un dialogue avec les Premières Nations. La mise en œuvre de cette résolution se poursuivra au cours du prochain exercice financier.
 - L'APN tiendra une séance de dialogue lors de la prochaine Assemblée générale annuelle à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, au sujet d'un plan d'action national sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques



15/2018

Appel renouvelé en vue d'excuses du Vatican

Proposeur(e) : Michael Starr, Chef, nation crie de Starblanket, Sask

Coproposeur(e) : Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowekwan, Sask.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appellent le gouvernement du Canada à s'assurer que le système des pensionnats indiens et les parties impliquées dans ce système soient cités en tant que principales causes du déclin des langues autochtones au Canada dans la future loi sur les langues autochtones.
2. Enjoignent au Chef national et au Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de reprendre les discussions avec le Vatican afin d'obtenir au nom de l'Église catholique romaine, des excuses officielles adressées à tous les citoyens des Premières Nations pour son rôle dans le système des pensionnats indiens.
3. Enjoignent au Chef national et au Comité exécutif de demander à l'Église catholique romaine de remplir son engagement de réunir le solde de son obligation de 25 millions de dollars pour la guérison des survivants des pensionnats indiens.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN est en communication constante avec Son Excellence le très révérend Luigi Bonazzi, nonce apostolique au Canada, pour demander des excuses officielles de Sa Sainteté le Pape (Appel à l'action no 58) aux survivants des pensionnats et à leurs familles.
- Depuis l'adoption de la résolution, de nouvelles discussions ont eu lieu avec les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques

**16/2018****Soutien au Cercle du patrimoine autochtone****Proposeur(e) :** Millie Olsen, mandataire, Première Nation de Na-Cho Nyäk Dun, YN**Coproposeur(e) :** Terrence Lee Spahan, Chef, bande indienne de Coldwater, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'envoyer une lettre à la ministre du Patrimoine canadien pour affirmer son soutien au Cercle du patrimoine autochtone, en tant qu'organisme national inclusif indépendant qui s'emploie à communiquer de l'information sur les lieux culturels, paysages, récits, langues, pratiques, traditions juridiques, protocoles et collections des Autochtones et à renforcer les capacités des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le but de défendre des éléments de leur patrimoine auxquels ils accordent une grande importance.
2. Enjoignent à l'APN de presser le gouvernement du Canada, y compris Parcs Canada, de se conformer à l'Appel à l'action 79, à savoir d'établir un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du patrimoine canadien et des activités de commémoration.
3. Enjoignent à l'APN de s'assurer que toute future stratégie nationale sur le rapatriement de biens culturels autochtones soit élaborée avec la pleine participation des Premières Nations et qu'elle respecte les normes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef national a envoyé une lettre au ministre du Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez, le 27 novembre 2018. La lettre demande des ressources et des outils pour appuyer le rapatriement d'objets provenant de sites situés dans d'autres pays et affirme que le projet de loi C-391, *Loi concernant une stratégie nationale pour le rapatriement des restes humains et des biens culturels autochtones*, doit respecter les normes énoncées dans la Déclaration des Nations Unies et par le Groupe de travail APN-Association des musées canadiens
- Le 2 octobre 2018, le Chef régional Morley Googoo a pris la parole devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes sur le projet de loi C-391.
- En mai 2019, l'APN a fait part à Parcs Canada de ses commentaires sur l'ébauche de son Cadre pour l'histoire et la commémoration, qui s'inspire du Rapport sur les rassemblements sur le patrimoine culturel autochtone de Parcs Canada, élaboré avec le Cercle du patrimoine autochtone.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :**



PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques

**17/2018****Mise en œuvre de l'engagement fédéral de renoncer au remboursement des prêts relatifs aux négociations de traité****Proposeur(e) :** Ann Louie, Chef, bande indienne de Williams Lake, C.-B.**Coproposeur(e) :** Jacqueline Thomas, Chef, Première Nation de Saik'uz,**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de presser le gouvernement fédéral de mettre en œuvre son engagement à renoncer intégralement au remboursement des prêts relatifs aux négociations de traités en appliquant les principes suivants :
 - a. le montant intégral du prêt contracté par chaque Première Nation pour des négociations de traités doit faire l'objet d'une dispense de remboursement et, dans le cas où le prêt a déjà été remboursé par une Première Nation, celle-ci doit recevoir un remboursement;
 - b. l'engagement du Canada à renoncer au remboursement des prêts relatifs aux négociations de traités et de rembourser les Premières Nations ayant déjà remboursé leurs prêts relatifs aux négociations de traités doit être mentionné dans un accord juridiquement contraignant qui constituera un gage de certitude pour les Premières Nations;
 - c. la dispense de remboursement des prêts relatifs aux négociations de traités et le remboursement des Premières Nations ayant déjà remboursé leurs prêts relatifs aux négociations de traités doivent être mis en œuvre pendant une période la plus courte possible; et,
 - d. dans le but de prendre en compte les préoccupations des Premières Nations s'apprêtant à commencer un processus de ratification ou déjà engagées dans ce type de processus, l'engagement à renoncer au remboursement des prêts doit aussi garantir que les prêts restant à traiter feront eux aussi l'objet d'une dispense de remboursement intégral le jour de la prise d'effet.
2. Enjoignent à l'APN de travailler avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que ce dernier mettra entièrement en œuvre son engagement à renoncer au remboursement des prêts relatifs aux négociations de traités et à rembourser les Premières Nations ayant déjà remboursé leurs prêts relatifs aux négociations de traités au cours de l'exercice 2018-2019.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- On continue de défendre aux niveaux fédéral, provincial et régional l'annulation des prêts pour la négociation de traités, y compris au sein du Groupe de travail technique mixte APN-Canada sur les revendications particulières.
- Le budget fédéral de 2019 annonçait 1,4 milliard de dollars pour l'annulation totale et le



remboursement de tous les prêts pour les négociations liées aux traités modernes. Il reste le besoin d'annuler des prêts liés à des revendications particulières.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Craig Gideon – Terres, Territoires et Ressources**

18/2018 Soutien à la poursuite de l'étude sur la gestion ciblée des populations de phoques et d'otaries et à l'élaboration de stratégies de gestion ciblée

Proposeur(e) : Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.

Coproposeur(e) : Greg Louie, Chef, Première Nation Ahousaht, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'APN de travailler en collaboration avec les Premières Nations et le ministère des Pêches et des Océans afin de formuler et de mettre en œuvre un plan d'action pour la réalisation des études de gestion nécessaires concernant les impacts sur les pêches, en particulier sur les stocks de saumon et de hareng, et le déclin de leurs populations qui pourrait être associé à la croissance de la population de phoques et d'otaries sur toute la côte de la Colombie-Britannique.
 2. Enjoignent à l'APN de travailler en collaboration avec les Premières Nations et le ministère des Pêches et des Océans pour mettre en œuvre des stratégies de gestion ciblées en ce qui concerne la population croissante de phoques et d'otaries sur toute la côte de la Colombie-Britannique.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 31 octobre 2018, le représentant du Comité national des pêches de la Colombie-Britannique a présenté un compte rendu sur les Premières Nations qui ont présenté une demande de chasse au phoque. Si cette demande est acceptée, elles chercheront à obtenir des fonds supplémentaires pour appuyer la gestion et les répercussions sur les pêches. Le Secteur des pêches de l'APN continuera d'aider les Premières Nations à trouver des possibilités de financement et établir des partenariats.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Kenneth Paul – Pêches



19/2018

Soutien à la création d'une Association autochtone de crosse (AAC)

Proposeur(e) : Ron Sam, Chef, nation Songhees, C.-B.

Coproposeur(e) : Ava Hill, Chef, Six Nations de la rivière Grand, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Soutiennent la création d'une Association autochtone de crosse (AAC) dont le mandat sera de favoriser l'épanouissement de la crosse autochtone dans toutes les Premières Nations et chez les autres groupes autochtones.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de rédiger une lettre de soutien au ministère des Sports et des Personnes handicapées, à l'Association canadienne des entraîneurs, à la Fondation canadienne de crosse et à tout autre organisme ou individu pertinent pour promouvoir la création d'une AAC et obtenir des ressources financières pour son fonctionnement.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a rédigé des lettres au nom du Chef national à l'intention de 27 organismes, dont des associations nationales/provinciales de crosse et des organismes nationaux/provinciaux de sports et de loisirs autochtones, pour faire part de son appui à la mise sur pied d'une association autochtone de crosse.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social



20/2018 Soutien à la création d'un certificat autochtone en études géologiques à l'Université Lakehead

Proposeur(e) : Bruce Achneepineskum, Chef, Première Nation de Marten Falls, Ont.

Coproposeur(e) : Cornelius Wabasse, Chef, Première Nation de Webequie, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient l'Université Lakehead, le Matawa Management Group of First Nations, Shooniyaa Wa-Biitong, les Anishinabek Employment and Training Services, la Nation métisse de l'Ontario, le Seven Generations Éducation Institute et Oshki Wenjack en vue de la création du certificat autochtone en études géologiques à l'Université Lakehead.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Aucun suivi requis de la part de l'APN.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Janice Ciavaglia – Éducation



21/2018 Appui au Centre de découverte Anishnabek de Shingwauk Kinoomaage Gamig (Bibliothèque nationale des Chefs)

Proposeur(e) : Dean Sayers, Chef, Première Nation de Batchewana, Ont.

Coproposeur(e) : Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient les travaux du Shingwauk Kinoomaage Gamig et du Centre de découverte Anishinabek afin d'établir une Bibliothèque nationale des Chefs comme dépôt officiel pour les renseignements sur la recherche et les bourses d'études créées par les Premières Nations et sur les Premières Nations à travers le pays.
2. Appuient le Centre de découverte Anishinabek en fournissant des documents et des dossiers (dans tous les formats) d'une utilité durable qui seront conservés à la Bibliothèque nationale des Chefs pour être utilisés conformément aux protocoles convenus.
3. Appuient les Premières Nations dans leurs efforts de lobbying auprès d'agences et d'organismes externes qui peuvent posséder des documents revenant de droit aux Premières Nations et qui peuvent être conservés à la Bibliothèque nationale des Chefs.
4. Appuient le Shingwauk Kinoomaage Gamig et le Centre de découverte Anishinabek à travailler en partenariat avec les organisations constituantes et les Premières Nations membres afin que celles-ci préservent leurs documents à la Bibliothèque nationale des Chefs.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Aucun suivi requis de la part de l'APN.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Janice Ciavaglia - Éducation



22/2018

Réparation pour la stérilisation forcée des femmes autochtones

Proposeur(e) : Derek Sunshine, Chef, Première Nation de Fishing Lake, Sask.

Coproposeur(e) : Ronald Ignace, Chef, bande indienne de Skeetchestn, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer les efforts de sensibilisation à la stérilisation forcée et aux droits génésiques des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN d'appuyer les efforts visant à mettre fin à la stérilisation forcée des femmes autochtones.
3. Enjoignent à l'APN d'aider les survivantes de la stérilisation forcée à obtenir réparation.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 14 novembre 2018, l'APN a publié un communiqué de presse dans lequel elle demandait que des mesures soient prises contre les « violations flagrantes des droits de la personne » qui constituent les stérilisations forcées.
- Efforts continus de sensibilisation, d'arrêt et de soutien aux survivantes en ce qui a trait à la stérilisation forcée des femmes autochtones.
- Des discussions aux réunions du Comité consultatif des femmes autochtones ont eu lieu les 14 février 2019 et 30 avril 2019.
- L'APN continue de militer pour que la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) mette fin à cette pratique et assure une meilleure sécurité culturelle aux femmes autochtones.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Addie Pryce – Santé



23/2018 Participation des Premières Nations à la renégociation du Traité du fleuve Columbia

Proposeur(e) : Michael Lebourdais, Chef, Whispering Pines/ Première Nation de Clinton, C.-B.

Coproposeur(e) : Bonnie Leonard, mandataire, Première Nation de High Bar, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Affirment le droit à une participation directe dans le processus de prise de décision comme moyen de réaliser notre autodétermination.
2. Affirment que tous les traités internationaux signés par le Canada doivent reconnaître et protéger les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations qui sont reconnus et affirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de plaider en faveur d'une participation directe des nations Ktunaxa, Secwepemc et Syilx Okanagan dans la renégociation du Traité du fleuve Columbia.
4. Appellent le Canada à collaborer avec l'APN dans le but d'élaborer une stratégie pour permettre une participation active des Premières Nations dans toutes les négociations et mises en œuvre d'accords internationaux signés par le Canada, conformément à l'obtention d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef national a envoyé des lettres à la ministre des Affaires internationales, Chrystia Freeland (28 juin 2018) et au premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan (3 juillet 2018), pour défendre la participation directe des Premières Nations à la renégociation du Traité du fleuve Columbia.
- Le personnel du Secteur continue d'assurer le suivi de la question.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Logement, Infrastructures et gestion des urgences

**24/2018****Attention accrue aux droits des personnes handicapées****Proposeur(e) :** Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.**Coproposeur(e) :** Michael Lebourdais, Chef, Whispering Pines/ Première Nation de Clinton, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'insister pour que la condition des personnes handicapées soit considérée comme une question primordiale dans les secteurs des politiques et des programmes, les indicateurs et statistiques ventilés, les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux droits de la personne et les travaux de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de rétablir les droits de la personne des personnes handicapées des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) et d'autres ministères fédéraux afin de s'assurer qu'une approche multidimensionnelle ou une analyse de la condition des personnes handicapées soit appliquée dans tous les domaines des politiques et des programmes, toutes les nouvelles initiatives et tous les nouveaux budgets afin que les personnes handicapées ne passent pas au second plan et ne soient pas négligées.
3. Enjoignent à l'APN de travailler avec EDSC et d'autres ministères fédéraux afin de s'assurer que le budget fédéral de 2019 prévoit un financement régionalisé important pour le renforcement des capacités des régions et la mise sur pied d'un groupe de travail consultatif régional sur la condition des personnes handicapées, qui sera chargé d'élaborer un cadre national et d'établir un centre d'excellence permettant de mieux prendre en compte les droits de la personne des personnes handicapées des Premières Nations, qui constituent le segment le plus marginalisé parmi les groupes marginalisés.
4. Appellent EDSC à s'assurer que les appels des personnes handicapées ne soient plus ignorés et que les personnes handicapées bénéficient d'une plus grande attention dans les processus internationaux concernant les Autochtones et l'activité humanitaire, dont le programme de lutte contre les changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable.
5. Enjoignent à l'APN de travailler avec Services aux Autochtones Canada afin de s'assurer qu'une prise en compte ou analyse de la condition des personnes handicapées est incorporée dans le processus d'examen conjoint des services de santé non assurés.
6. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines de l'APN de diffuser des comptes rendus sur les activités et de présenter un rapport aux Chefs en assemblée.

**ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**

- L'APN continue de défendre et de promouvoir la sensibilisation à l'incapacité et à l'accessibilité en tant que question centrale des droits de la personne dans de nombreuses discussions transversales sur les politiques et les programmes. Des discussions ont notamment eu lieu avec Services aux Autochtones Canada, le Programme des services de santé non assurés de Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Emploi et Développement social Canada, entre autres.
- Le 11 avril 2019, l'APN a présenté des suggestions clés au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (RSNU) afin de tirer parti des efforts de plaidoyer de l'APN visant à centrer la discussion sur les droits humains concernant plusieurs questions importantes.
- En mars 2019, l'APN a commencé à travailler à l'élaboration d'un document d'orientation sur l'innovation sociale et le financement social, en lien avec l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'objectif fondamental de « ne laisser personne pour compte ». Les ODD constituent un instrument utile pour examiner la façon de suivre et de mesurer les changements au niveau des écarts socioéconomiques auxquels sont confrontés les personnes handicapées des Premières Nations et les gouvernements des Premières Nations.
- Dans sa proposition prébudgétaire en vue du budget fédéral de 2019, l'APN a réclamé des ressources pour permettre la création d'un centre d'excellence et des efforts régionaux de renforcement des capacités pour l'autonomisation des personnes handicapées des Premières Nations et des gouvernements des Premières Nations, ainsi que des ressources pour l'élaboration d'un cadre de continuum de soins (pour handicapés) avec plusieurs ministères fédéraux.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique**



25/2018	Prochaines étapes en vue d'une Stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations
----------------	--

Proposeur(e) : Jacqueline Thomas, Chef, Première Nation de Saik'uz, C.-B.

Coproposeur(e) : Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) et à son Groupe de travail technique constitué d'experts de continuer de travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour :
 - a. Prendre en compte les conséquences de l'inflation et de l'augmentation de la population parmi les Premières Nations;
 - b. Rendre compte régulièrement de l'évolution de l'élaboration conjointe et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations.
2. Enjoignent au CCDRH d'appeler la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à :
 - a. Corriger le montant insuffisant du budget de 2018 en prenant en compte l'inflation et l'augmentation de la population;
 - b. Fournir les ressources financières nécessaires pour la mise en place des capacités;
3. Lancer un processus parallèle destiné à faire passer l'autorité et la compétence relatives au marché du travail sous le contrôle des gouvernements des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a coordonné deux réunions nationales du Groupe de travail technique en septembre 2018 et en novembre 2018 pour discuter des modèles et des révisions opérationnelles visant à mettre en œuvre la Stratégie du marché du travail des Premières Nations. De plus, l'APN a coordonné des téléconférences en décembre 2018, janvier 2019 et février 2019 pour faciliter des questions et la circulation de l'information sur les ententes existantes et nouvelles.
- En mai 2019, l'APN a coordonné une réunion avec le groupe de travail sous-technique afin d'envisager, d'élaborer et d'examiner un plan de travail provisoire avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour appuyer les travaux directement liés à la mise en œuvre de la Stratégie du marché du travail distincte des Premières Nations. Ce plan de travail est évolutif et mettra l'accent sur le soutien aux ententes nouvelles et existantes, les objectifs de mesure du rendement, le renforcement continu des capacités et le soutien à la recherche et au développement d'informations relatives au marché du travail.
- L'APN continuera d'examiner la planification, le concept et le rôle d'un conseil et d'un secrétariat du marché du travail afin d'appuyer et de préconiser le transfert de l'autorité



aux Premières Nations en ce qui concerne le contrôle des programmes du marché du travail.

- L'APN a indiqué à ses homologues fédéraux que de nouveaux investissements dans les exercices ultérieurs de budget fédéral sont nécessaires pour aligner les investissements futurs sur la réalité de l'inflation et la croissance démographique non prises en compte dans le budget de 2018.
 - L'APN poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des dirigeants des Premières Nations, des partenaires du marché du travail, des organisations et des agences afin de les inciter à participer au transfert complet des pouvoirs relatifs aux programmes sous le contrôle des Premières Nations. L'APN rencontre tous les mois ses homologues fédéraux d'EDSC.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique



26/2018 Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations

Proposeur(e) : Dan George, Chef, Burns Lake Indian Band/Ts'il Kaz Koh, C.-B.

Coproposeur(e) : Jacqueline Thomas, Chef, Première Nation de Saik'uz, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Soutiennent les Concepts préliminaires pour la salubrité de l'eau potable des Premières Nations comme document de travail pour promouvoir la mobilisation des Premières Nations.
 2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de procéder à un dialogue national avec les Premières Nations afin d'élaborer le cadre provisoire de la loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations.
 3. Enjoignent à l'APN de militer en faveur de l'élaboration conjointe, entre les Premières Nations et le Canada, d'une nouvelle loi sur la salubrité de l'eau potable et le traitement des eaux usées d'une façon qui affirme et garantit que les droits, les intérêts, les aspirations, les lois et les droits inhérents, les normes, les lignes directrices et les processus des Premières Nations sont protégés.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a rédigé le document de travail « Vie et avenir : Document de travail sur la réforme de la loi sur l'eau des Premières Nations - Assemblée des Premières Nations » pour compléter le document « Concepts préliminaires » afin d'éclairer davantage le processus national de mobilisation.
 - L'APN a été l'hôte du 2^e Symposium national et foire commerciale annuel sur l'eau, du 26 au 28 février 2019, à Niagara Falls, en Ontario, pour recueillir des commentaires et poursuivre le dialogue sur les droits, intérêts, aspirations, droits inhérents et lois, normes, lignes directrices et processus liés à l'eau des Premières Nations.
 - Le processus de mobilisation nationale dirigé par les régions de l'APN a été mené à terme dans toutes les régions au milieu de l'année 2019 afin d'éclairer l'élaboration de l'ébauche du cadre législatif sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.
 - Sur la base des commentaires recueillis dans le cadre de la mobilisation nationale, un document de concepts préliminaires améliorés a été rédigé et sera présenté aux Chefs en assemblée pour leur approbation à l'AGA de 2019.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



PERSONNEL / SECTEUR : Logement, Infrastructures, Gestion des urgences – Bing Leblanc



27/2018

Soutien à la mise en œuvre à long terme du Principe de Jordan

Proposeur(e) : Valerie Richer, Chef, Première Nation d'Atikameksheng Anishnawbek, Ont.

Coproposeur(e) : Richard Aisaican, Proxy, Cowessess First Nation, SK

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appellent le Canada à continuer d'investir dans le Principe de Jordan et à le mettre en œuvre au-delà du 31 mars 2019.
2. Appellent le Canada à investir immédiatement dans les coûts d'immobilisation nécessaires à la prestation à l'échelle locale de programmes et de services de santé, sociaux et d'éducation pour les enfants et les familles des Premières Nations.
3. Soutiennent le travail de la Table d'action du Principe de Jordan et les options de politique proposées pour favoriser un plus grand contrôle des Premières Nations sur le Principe de Jordan dans le cadre d'une approche à long terme de mise en œuvre du Principe de Jordan.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- La Table d'action du principe de Jordan a co-élaboré des options politiques pour la mise en œuvre à long terme du principe de Jordan, en faisant valoir notamment la nécessité d'investissements en immobilisations. Ces options politiques ont été soulignées dans un mémoire au Cabinet, qui toutefois ne les a pas appuyées.
- Le budget de 2019 a prévu 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre du Principe de Jordan, en plus d'un engagement de travailler avec les Premières Nations à une approche à long terme concernant le Principe de Jordan.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

**28/2018****Soutien à la mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social**

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la Première Nation de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement du Canada de financer la mise sur pied d'un Groupe de travail technique national sur le développement social (Groupe de travail technique), composé d'experts techniques en développement social des Premières Nations de chaque région du Canada.
2. Demandent au Comité exécutif de l'APN de veiller à ce que leur région soit représentée au sein du Groupe de travail technique.
3. Enjoignent à l'APN d'élaborer un cadre de référence en coordination avec le Groupe de travail technique dont le mandat sera de superviser et de donner son avis sur les nombreux changements politiques et opérationnels proposés par Services aux Autochtones Canada en ce qui concerne les programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome, ainsi que sur tout autre changement politique ou opérationnel apporté aux programmes sociaux décrits dans le Cadre de 2006 (à l'exclusion des programmes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations).

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le gouvernement fédéral a fourni un financement au Secrétariat au développement social afin de mettre sur pied le Groupe de travail technique sur le développement social. Le Groupe de travail technique est composé d'experts techniques en développement social de chaque région du Canada.
- Des fonds ont été accordés pour planifier et accueillir jusqu'à six réunions entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Le financement pour l'exercice 2019-2020 est en attente d'approbation. Lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2019, cinq réunions auront eu lieu.
- Une autre réunion est prévue début juillet 2019.
- Le Groupe de travail technique fournit des conseils et des suggestions sur la réforme de la sécurité du revenu et la Stratégie fédérale de réduction de la pauvreté.
- Un Forum national sur la sécurité du revenu est envisagé pour février-mars 2020.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :**

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

**29/2018****Examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations : Rapport et recommandations****Proposeur(e) :** Tyrone McNeil, mandataire, band de Seabird Island, C.-B.**Coproposeur(e) :** David McDougall, Chef, Première Nation de St. Theresa Point, Man**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Acceptent le rapport d'étape 2018 de l'examen de l'éducation postsecondaire de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et travaillent avec les régions respectives à la mise en œuvre des recommandations le cas échéant, en tant que réponse à la résolution 14/2017 de l'APN, *Examen fédéral de l'éducation postsecondaire*.
2. Appellent le gouvernement fédéral à prolonger et augmenter son financement afin de soutenir pleinement l'éducation postsecondaire des Premières Nations :
 - a. Fournir immédiatement un appui aux étudiants des Premières Nations actuellement inscrits à un programme d'études postsecondaires qui ne reçoivent pas un financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire;
 - b. Fournir immédiatement un appui aux Premières Nations pour combler les lacunes dans l'éducation postsecondaire, y compris répondre à l'augmentation du nombre de demandes d'inscription dans l'éducation postsecondaire en raison du nombre plus élevé d'étudiants qui terminent leurs études secondaires;
 - c. Financer un processus conjoint honorable destiné à demander une nouvelle autorité en matière de politique pour l'éducation postsecondaire;
 - d. Veiller à ce que le financement annuel supplémentaire continue en 2020-2021 et/ou jusqu'à la fin du processus conjoint et jusqu'à ce que les régions des Premières Nations aient établi la véritable demande en matière d'études postsecondaires.
3. Enjoignent à l'APN, au Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et au Conseil national indien de l'éducation (CNIE) de travailler en partenariat avec les Services aux Autochtones Canada à l'élaboration d'un processus conjoint honorable qui soutient les modèles régionaux existants et l'élaboration de processus régionaux et de nouveaux modèles pour demander une nouvelle autorité en matière de politique pour l'éducation postsecondaire qui comprend :
 - a. Des processus régionaux et/ou basés sur les traités dirigés par les Premières Nations pour une mobilisation sur l'éducation postsecondaire, c'est-à-dire au-delà des niveaux élémentaire et secondaire, dans le cadre d'un apprentissage continu;
 - b. L'élaboration régionale et dirigée par les Premières Nations de modèles de financement pour soutenir l'éducation postsecondaire dans le cadre d'un apprentissage continu des



Premières Nations;

- c. Des processus pour travailler directement avec les Premières Nations et leurs instituts d'enseignement supérieur mandatés au niveau régional dans le but d'élaborer des modèles de financement de base des instituts, de régler le manque de financement historique, d'envisager une accréditation et de s'assurer que les Premières Nations ne possédant pas d'instituts aient accès aux ressources nécessaires pour offrir des programmes d'études postsecondaires dans leur communauté;
 - d. Un financement pour soutenir les processus régionaux de mobilisation, y compris un soutien pour la recherche et l'évaluation des coûts dans chaque région en vue d'entreprendre des travaux propres aux régions dans, entre autres, les domaines suivants : le financement des étudiants, le financement des instituts des Premières Nations, les méthodes d'allocation de fonds et le financement de l'enseignement au sein des communautés;
 - e. La mise sur pied de nouvelles institutions postsecondaires des Premières Nations;
 - f. Une proposition budgétaire pour combler le retard historique parmi les étudiants des Premières Nations souhaitant faire des études postsecondaires;
 - g. Une approche régionale distincte des Premières Nations pour l'élaboration d'une politique, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, en vue de présenter de nouveau un mémoire au Cabinet une fois les processus régionaux des Premières Nations terminés.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Un groupe de travail sur l'éducation postsecondaire a été mis sur pied pour élaborer conjointement une proposition de politique sur l'éducation postsecondaire. La proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations a été présentée aux Chefs lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre 2018, suivie de l'adoption de la résolution 48/2018 de l'APN, *Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations*.
 - Une proposition prébudgétaire au gouvernement fédéral préconisait les éléments budgétaires décrits dans la résolution 29/2018 de l'APN.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Janice Ciavaglia - Éducation**

**30/2018****Réalisation de bénéfices pour les Premières Nations dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le commerce et l'investissement**

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la Première Nation de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Byron Louis, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada pour :
 - a. promouvoir et diriger des missions commerciales pour les entreprises des Premières Nations en Europe et en Asie afin de tirer profit des nouveaux marchés pour les biens et services fournis par la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste.
 - b. créer des lois et des politiques qui obligent le gouvernement fédéral à se procurer un pourcentage de ses biens et services auprès des entreprises des Premières Nations.
 - c. élaborer un programme incitatif pour le secteur privé afin d'encourager le partenariat avec les entreprises des Premières Nations pour les marchés publics.
 - d. financer un centre d'excellence des Premières Nations pour le commerce international et l'investissement afin de développer l'expertise des Premières Nations dans la promotion du commerce et de l'investissement pour les entreprises des Premières Nations, en particulier dans le domaine du savoir traditionnel et de la propriété intellectuelle autochtone. Un centre d'excellence des Premières Nations établirait des liens avec le milieu universitaire, élaborerait des pratiques exemplaires et créerait un répertoire des services liés au commerce, au développement économique et aux investissements étrangers propres aux entreprises des Premières Nations dans le but de promouvoir la préparation à l'exportation.
 - e. élaborer un programme de certification, dirigé par les Premières Nations, pour certifier les entreprises des Premières Nations de façon à ce que des débouchés économiques s'offrent à elles; et,
 - f. établir un Comité de mise en œuvre du commerce international et de l'investissement des Premières Nations. Conformément à la résolution de l'APN 104/2017, *Établir un Comité consultatif des Premières Nations en vertu de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement*, ce comité serait établi et financé en vertu de l'article 6 de la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement* pour conseiller le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international sur toutes les questions d'intérêt et d'importance pour les Premières Nations dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le



commerce et l'investissement et sur le lien entre les connaissances traditionnelles, la propriété intellectuelle autochtone et le commerce international.

2. Enjoignent à l'APN de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour créer des lois et des politiques en matière d'approvisionnement qui feront en sorte que les marchés réservés aux peuples autochtones dans les accords commerciaux internationaux et l'Accord de libre-échange canadien soient mis en œuvre de manière à permettre aux entreprises des Premières Nations de tirer parti de ces préférences et avantages.
 3. Enjoignent à l'APN d'établir des relations à l'échelle mondiale avec des organisations économiques mandatées par des peuples autochtones afin de promouvoir et de soutenir de nouveaux liens pour le commerce et l'investissement entre nations autochtones.
 4. Demandent à l'APN de défendre et de promouvoir auprès des organismes internationaux l'importance d'accroître la participation des peuples autochtones au commerce international. Les principaux organismes internationaux sont : l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (EMRIP/MEDPA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA).
 5. Encouragent l'APN à appuyer la recherche universitaire et la rédaction de documents sur le commerce et les investissements autochtones internationaux et à promouvoir des ateliers et des conférences sur le thème des peuples autochtones et du commerce et des investissements internationaux.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef national Perry Bellegarde est membre du Conseil consultatif de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et a toujours défendu la protection des droits ancestraux et issus de traités. À des moments clés des négociations, le Conseil consultatif de l'ALENA a conseillé la ministre fédérale des Affaires étrangères Chrystia Freeland, qui a dirigé l'équipe de négociation du Canada.
- L'APN a surveillé les négociations de ce qui était auparavant l'ALENA, maintenant l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). L'entente de principe a été finalisée le 30 septembre 2018.
- Le 29 mai 2019, le projet de loi C-100, *Loi portant mise en œuvre de l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique* a été déposé au Parlement.
- Le jeudi 30 mai 2019, le Chef national Perry Bellegarde a assisté à une rencontre entre le premier ministre Trudeau, le vice-président américain Pence et le Conseil consultatif de l'ALENA pour discuter de l'ACEUM.
- Le Chef national a témoigné devant le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes le 18 juin 2019 dans le cadre de son étude du projet de loi C-100. Le Chef national a préconisé, entre autres, une clause de non-dérogation dans le projet de loi, des possibilités d'approvisionnement pour les Premières Nations et la poursuite des travaux sur les chapitres sur le commerce et les peuples autochtones, car les efforts devront



se poursuivre pour mettre en œuvre et développer ces travaux.

- L'ACEUM a joué un rôle clé en jetant les bases d'autres accords commerciaux afin d'y inclure du contenu appuyant les droits des peuples autochtones et leur participation au commerce.
- Des communications et des mises à jour ont été fournies au Comité exécutif de l'APN, aux dirigeants des Premières Nations et au Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique concernant la participation des Premières Nations aux accords de libre-échange.
- Le Chef national a abordé la nécessité d'inclure les Premières Nations dans les accords commerciaux lors de la réunion des premiers ministres de décembre 2019.
- Bien qu'un chapitre consacré au commerce et aux peuples autochtones n'ait pas été inclus dans l'ACEUM, un groupe de travail fédéral, qui comprenait des Premières Nations, a été consulté sur les résultats.
- L'APN continue de s'appuyer sur les travaux d'un chapitre sur les peuples autochtones en préconisant l'ajout de textes et de dispositions qui respecteront les droits des Premières Nations et offriront des possibilités aux entreprises des Premières Nations dans tous les accords commerciaux; l'APN continue de préconiser la protection de l'environnement, l'égalité des sexes et d'autres mesures pour assurer la conformité avec les droits des peuples autochtones garantis par la Constitution et le droit international.
- L'APN, avec l'appui de juristes, a rédigé des questions clés liées aux Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) du Canada, y compris la nécessité de discuter avec les Premières Nations, la suspension des dispositions sur le règlement des différends entre investisseurs et États, la protection des droits inhérents et issus de traités dans tous les accords internationaux sur le commerce et les investissements conclus par le Canada, la responsabilité sociale des entreprises et le consentement préalable libre et éclairé.
- L'APN a proposé de nouveaux investissements dans le dernier budget fédéral pour appuyer des programmes, services et investissements commerciaux des Premières Nations.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique



31/2018	Tirer profit de nos réussites et assurer notre avenir par la réconciliation économique
----------------	---

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement économique de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) à l'élaboration d'un processus national économique, comprenant la création d'une stratégie de croissance autochtone, pour améliorer la durabilité économique et offrir un accès constant aux capitaux aux Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN d'appeler le gouvernement fédéral à augmenter ses investissements dans les programmes de prêts de développement, le développement économique et d'autres programmes pour les Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a invité l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) à présenter de l'information sur le réseau des institutions financières des Premières Nations aux assemblées de décembre 2018 et juillet 2019.
- Les 27 et 28 février 2019, l'APN a assisté à la conférence de l'ANSAF à Gatineau, au Québec, qui comprenait ses premiers travaux sur la réconciliation économique.
- L'APN a rencontré des membres de l'ANSAF au printemps 2019 pour discuter de leur travail en vue d'une stratégie de croissance autochtone, du suivi de cette résolution et du manque de financement.
- Comme pour le budget fédéral de 2019, l'APN continuera de préconiser de nouveaux investissements fédéraux pour permettre aux Premières Nations d'avoir accès à des capitaux et du financement pour leurs besoins en matière de développement économique et commercial.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique

**32/2018****Renforcer la connectivité dans les réserves**

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec les Premières Nations à l'évaluation des lacunes en matière de technologies de l'information et des communications qui touchent actuellement les Premières Nations.
2. Appellent le gouvernement fédéral à travailler avec les Premières Nations à la mise en place de l'infrastructure de l'information et des communications nécessaire pour permettre aux Premières Nations d'accéder à l'économie et information numériques.
3. Demangent à Innovation, Sciences et Développement économique Canada d'élaborer, en collaboration avec les Premières Nations, une stratégie globale sur les services à large bande en milieu rural, avec une largeur de bande dédiée aux Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN explore les possibilités d'obtenir du financement et de remplir le mandat conféré par la résolution 38/2018 de l'APN, *Assurer l'accessibilité à l'Assemblée des Premières Nations*.
- L'APN examinera les options stratégiques qui appuieront les efforts visant à combler l'écart en matière de connectivité entre les Premières Nations et le Canada.
- En octobre 2018, l'APN a assisté au Sommet sur la connectivité autochtone de 2018, un événement unique en son genre qui a permis aux participants de mieux comprendre comment répondre aux besoins des communautés autochtones en matière de connexion à Internet rapide, abordable et durable. Le sommet s'est également penché sur la participation des Autochtones à l'avenir de l'Internet et de la connectivité grâce à des principes clés de consultation, de plaidoyer, de renforcement des capacités et de partenariats stratégiques.
- L'APN a discuté avec Télésat, l'un des principaux exploitants mondiaux de satellites, qui fournit des solutions de communications par satellite fiables et sécuritaires à des clients des secteurs de la radiodiffusion, des télécommunications, des entreprises et des gouvernements du monde entier.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :**



PERSONNEL / SECTEUR : **Judy Whiteduck – Développement économique**



33/2018	Coordination et restructuration des politiques économiques à l'échelle nationale
----------------	---

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de rédiger un document politique et économique de portée nationale qui esquissera les grandes lignes d'une restructuration des politiques et des programmes en faveur d'une plus grande participation des Premières Nations à l'économie, incluant des investissements importants pour le soutien aux programmes économiques et le renforcement des capacités.
2. Enjoignent au CCDE de l'APN d'envisager la rédaction d'un document de portée nationale pour coordonner un processus avec les organismes techniques clés au pays afin d'éviter les chevauchements et d'assurer l'harmonisation avec les priorités des dirigeants des Premières Nations.
3. Appellent le gouvernement fédéral à fournir des ressources pour que ce travail soit entrepris.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'Association nationale des sociétés autochtones de financement travaille avec l'APN à un processus dans le cadre duquel les principaux organismes techniques nationaux coordonneraient les activités et les priorités clés. Une première réunion a eu lieu en avril 2019.
- L'APN a informé les fonctionnaires fédéraux de cette résolution et poursuivra les discussions sur les mesures à prendre.
- Au cours du dernier trimestre de l'exercice, l'APN a reçu des fonds pour examiner les lacunes et les besoins en capacité afin de mieux appuyer les priorités des programmes économiques des Premières Nations. L'APN a demandé l'avis du Comité des Chefs sur le développement économique au sujet de l'opportunité de nouveaux investissements, des activités au cours du présent exercice, un document économique sur le soutien des programmes économiques des Premières Nations à l'échelle nationale et le développement des capacités.

ÉTAT : En suspens

USAGE INTERNE SEULEMENT :

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique



34/2018

Appui à une intervention dans l'affaire *Nation Ahousaht c. Canada*

Proposeur(e) : Andrew Callicum, mandataire, Première Nation d'Hesquiaht, C.-B.

Coproposeur(e) : Darcy Gray, Chef, Première Nation de Lituguj, Qué.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Accordent leur plein soutien aux cinq Premières Nations (Ahousaht, Ehlettesaht/Chinekintaht, Hesquiaht, Tla-o-qui-aht et Mowachaht/Muchalaht) qui en appellent de la décision sur justification dans l'affaire Ahousaht c. Canada.
2. Enjoignent au Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'obtenir des ressources afin de solliciter un statut d'intervenant dans le cadre du processus d'appel des cinq Premières Nations.
3. Enjoignent au Comité exécutif de l'APN de coordonner le soutien à toutes les Premières Nations souhaitant se joindre collectivement au processus d'appel à titre d'intervenantes afin de soutenir les cinq Premières Nations, sous réserves des ressources disponibles.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 7 novembre 2018, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a autorisé l'APN à intervenir dans l'appel Ahousaht limité aux questions découlant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Kenneth Paul – Pêches/ Affaires juridiques – Stuart Wuttke



35/2018 Demande de la Première Nation Aamjiwinaang en vue d'une déclaration d'affirmation de son droit inhérent à l'autodétermination et de mise en œuvre de son pouvoir d'imposition sur son propre territoire

Proposeur(e) : Shawn Plain, mandataire, Première Nation d'Aamjiwinaang, Ont.

Coproposeur(e) : A. Myeengun Henry, Chef, Première Nation des Chippewas de la Thames, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Exercent leur appui aux l'Assemblée des Premières Nations (APN) et à la Première Nation Aamjiwinaang dans sa demande de réglementer la fiscalité sur son propre territoire en respectant ses propres lois et pratiques.
2. Reconnaissent que l'adoption de cette résolution est dans l'intérêt de l'avancement des politiques et des priorités des l'APN, lesquelles comprennent la facilitation des discussions, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les questions locales, régionales et nationales touchant les Premières Nations du Canada comme, par exemple, le respect de notre droit inhérent à l'autodétermination, la protection de nos systèmes de savoirs collectifs et la protection et le maintien de nos droits issus de traités et de nos droits ancestraux en matière de santé.
3. Offrent la possibilité à la Première Nation Aamjiwinaang de présenter un rapport aux Chefs en assemblée sur les négociations entreprises avec la Couronne en ce qui concerne la compétence en matière de fiscalité.
4. Reconnaissent que l'adoption de cette résolution n'aura aucune conséquence financière pour l'APN.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a communiqué avec la Première Nation d'Aamjiwinaang le 4 octobre 2018 pour déterminer quelle pourrait être sa contribution à la mise en œuvre de cette résolution et si une période devait être consacrée aux négociations avec la Couronne sur ce sujet dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2018. La Première Nation d'Aamjiwinaang a indiqué qu'elle ne demandera pas de temps de parole à la prochaine Assemblée et qu'aucune autre mesure n'est requise pour le moment de la part de l'APN.

ÉTAT : En cours.

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :



PERSONNEL / SECTEUR : Recherches et Politiques – Amber



36/2018

Soutien au financement fondé sur les traités

Proposeur(e) : Lee Crowchild, Chef, Première Nation de Tsuut'ina, Alb.

Coproposeur(e) : Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient l'initiative de soutien aux ententes fondées sur les traités, dont la présentation d'un rapport annuel au gouverneur général décrivant la situation de la relation fondée sur les traités, en tant que mécanisme de mise en œuvre d'une relation conforme à l'esprit et à l'intention des traités.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- La nécessité de tenir compte des principes du financement fondé sur les traités est l'une des principales recommandations formulées dans le rapport provisoire du Comité des Chefs sur les relations financières. Ce rapport est mis à la disposition de tous les Chefs et figure à l'ordre du jour d'une séance de dialogue de l'Assemblée générale annuelle de 2019. L'APN continue d'appuyer toute activité locale ou régionale à cet égard.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Recherches et Politiques – Amber



37/2018 Appui au Programme de soutien en santé — Résolution des questions des pensionnats indiens de la région du Manitoba

Proposeur(e) : Walter J Spence, Chef, Première Nation de Fox Lake, Man.

Coproposeur(e) : Derrick Henderson, Chef, Premiere Nation Sagkeeng, Man.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appellent le gouvernement du Canada à honorer l'Appel à l'action no 21 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) afin que le soutien à la guérison des survivants des pensionnats indiens se poursuive partout au Canada, quel que soit le lieu de résidence des survivants, dans le but de remédier à la perte de la langue et de l'identité.
2. Enjoignent au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'écrire une lettre au premier ministre du Canada pour s'assurer que le bureau régional du Manitoba de Services aux Autochtones Canada (SAC) modifie son approche, ses processus et ses pratiques en ce qui concerne les programmes des pensionnats indiens, notamment la façon dont il travaille avec les bénéficiaires de l'entente pour modifier et améliorer le processus, et que les services de soutien continuent d'être financés et fournis indéfiniment au Manitoba.
3. Enjoignent au Chef national de l'APN de rencontrer le premier ministre du Canada et avec les dirigeants des Premières Nations pour discuter de la façon dont le Canada peut concrétiser de façon significative la réconciliation et l'appel à l'action no 21 de la CVR.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Une lettre d'appui signée par le Chef national a été envoyée au premier ministre du Canada le 4 octobre 2018. Dans cette lettre, le Chef national demandait également au premier ministre de rencontrer les dirigeants des Premières Nations pour discuter de la façon dont le Canada peut aller de l'avant de façon significative avec les Premières Nations dans l'esprit de la réconciliation.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Addie Pryce – Santé



38/2018

Assurer l'accessibilité à l'Assemblée des Premières Nations

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la Première Nation de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Jessica Hill, Chef, Oneida Nation de la Thames, ON

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de prendre des mesures immédiates et strictes pour que toutes les réunions et autres activités comprennent des aménagements d'accessibilité qui répondent aux besoins particuliers de tous les participants des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN d'élaborer une stratégie d'accessibilité qui aide à assurer la mise en œuvre des mesures d'adaptation en matière d'accessibilité, notamment une surveillance et un rapport d'étape annuel.
3. Enjoignent à l'APN de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fournisse les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs décrits dans la présente résolution et de présenter un rapport aux Chefs en assemblée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2018.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Dans sa proposition prébudgétaire en vue du budget fédéral de 2019, l'APN a fait valoir le besoin crucial de ressources liées à l'accessibilité pour élaborer une stratégie en matière d'accessibilité et de ressources pour répondre aux besoins uniques de tous les participants des Premières Nations aux réunions et activités de l'APN.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Développement économique – Judy Whiteduck

**39/2018****Détermination par les Premières Nations de la voie vers la décolonisation**

Proposeur(e) : R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la Première Nation de la baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e) : Jessica Hill, Chef, Oneida Nation de la Thames, ON

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Confirment que seules les Premières Nations peuvent déterminer la voie de la décolonisation et la réconciliation.
2. Appellent la mise en place d'un processus dirigé par les Premières Nations pour rédiger une nouvelle proclamation royale liant la Couronne du Chef du Canada et l'ensemble des provinces et des territoires.
3. Appellent le Canada à mettre de côté le document Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones (dix principes) du gouvernement canadien comme fondement de la relation future. Des régions telles que l'Ontario et la Colombie-Britannique disposent de leurs propres principes qui doivent être respectés dans leurs relations futures.
4. Appellent à bloquer le processus de « reconnaissance et de mise en œuvre des droits » et insistent pour que le Canada participe avec les Premières Nations à des négociations dirigées par les Premières Nations afin d'élaborer mutuellement des principes d'observation et de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris un plan d'action conjoint pour une telle mise en œuvre.
5. Demandent au Canada de confirmer qu'il s'est engagé à faire appel à un arbitre international indépendant pour régler les différends entre les partenaires de traités et dans le cadre de la relation de nation-à-nation.
6. Demandent au Canada d'organiser immédiatement une réunion avec les Premières Nations pour examiner la question.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les 11 et 12 septembre 2018, l'APN a convoqué un forum national sur les politiques en réponse directe à cette résolution et à la résolution 8/2018 connexe, *Mise en œuvre du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones du Canada et clarification du rôle de l'APN*. L'APN a lancé un appel public au Canada pour qu'il s'engage dans un processus dirigé par les Premières Nations, conformément à ces résolutions.
- Une résolution subséquente a été adoptée qui a conféré un mandat récent à cet égard. Veuillez vous référer à la Résolution 67/2018, *Rejet de la reconnaissance et de la mise en œuvre du cadre des droits autochtones et des processus connexes*.

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques



40/2018

Inclusion de la Première Nation Qalipu de Terre-Neuve-et-Labrador en tant que membre de l'Assemblée des Premières Nations

Proposeur(e) : Mi'sel Joe, Chef, Première Nation de Miawpukek, T.-N.

Coproposeur(e) : Corey John, mandataire, Première Nation de Glenwood, Glenwood, T.-N.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Acceptent la Première Nation Qalipu de Terre-Neuve-et-Labrador en tant que Première Nation membre de l'Assemblée des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef national a envoyé une lettre le 27 novembre 2018 à la Première Nation Qalipu de Terre-Neuve-et-Labrador pour lui souhaiter la bienvenue au sein de l'APN.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques



41/2018

Programme de financement des conseils tribaux

Proposeur(e) : Gary Lameman, mandataire, nation crie de Beaver Lake, Alb

Coproposeur(e) : Rupert Meneen, Chef, Première Nation de Tallcree, Alb

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) et aux conseils tribaux d'exhorter le gouvernement fédéral, représenté par la ministre de Services aux Autochtones Canada, à reconnaître les circonstances et la charge de travail des conseils tribaux, à augmenter immédiatement le financement de base annuel et à fournir de nouveaux fons aux conseils tribaux afin de doubler l'allocation de base actuelle et de clarifier conjointement avec les conseils tribaux la politique du Programme de soutien aux gouvernements indiens.
2. Demandent à l'APN de veiller à ce que les Premières Nations qui ne font pas partie d'un conseil tribal obtiennent également la hausse de leur part proportionnelle du financement.
3. Implorent le gouvernement fédéral de s'éloigner du financement du transfert des responsabilités et de s'orienter vers de nouveaux mécanismes de financement des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle relation financière, l'APN a formé un groupe de travail technique avec Services aux Autochtones Canada concernant les programmes de soutien aux gouvernements indiens, dont le Programme de financement des conseils tribaux.
- Afin d'obtenir de meilleures ententes de financement à long terme, l'APN a déjà entrepris des activités de plaidoyer sur les investissements dans le financement de la gouvernance dans le budget 2020. De plus, la possibilité de rendre la subvention sur dix ans disponible aux conseils tribaux est à l'étude.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques

**42/2018****Souveraineté des données****Proposeur(e) :** Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.**Coproposeur(e) :** Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Réaffirment que les Premières Nations du Canada conservent la propriété et le contrôle des données relatives à leur identité, à leur peuple, à leur langue, à leur histoire, à leur culture et à leurs communautés, tant historiques que contemporaines, et que chaque nation établira des règles pour régir ses données, en déterminant comment elles seront gérées, rendues accessibles et communiquées aux autres gouvernements, organisations et/ou individus.
2. Demandent au Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) de coordonner, avec le soutien du gouvernement fédéral, de Statistique Canada et de l'Assemblée des Premières Nations, des processus régionaux visant à faire participer les Chefs et les dirigeants des Premières Nations, dans chaque province et territoire, à des discussions sur l'amélioration de la qualité des données ou de l'information statistique concernant leur peuple et leur nation ou sur l'amélioration de l'accès à ces données.
3. Demandent au gouvernement du Canada d'allouer des fonds au CGIPN afin d'harmoniser les processus de consultation liés aux données, aux statistiques et à la gestion de l'information des Premières Nations et d'accélérer la création de centres régionaux de gouvernance de l'information contrôlés par les Premières Nations dans le cadre de la Stratégie nationale sur la gouvernance des données des Premières Nations.
4. Affirment qu'à l'avenir, tous les investissements des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la gouvernance et l'analyse des données des Premières Nations, la gestion de l'information, les statistiques et la production de rapports doivent être conformes à l'objectif de chaque Première Nation qui est de réaliser une gouvernance complète des données, de bâtir et de maintenir, à l'échelle de son gouvernement, la capacité de recueillir, de stocker, de protéger, et d'analyser les données et de les utiliser dans ses prises de décisions et dans ses rapports, ainsi que de mesurer ses propres progrès dans la réalisation des résultats définis dans ses plans de développement communautaire et de reconstruction de la nation.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Après avoir plaidé avec succès en faveur d'un financement dans le budget de 2019, l'APN appuie le Centre de la gouvernance de l'information des Premières Nations dans son travail avec Services aux Autochtones Canada pour poursuivre une stratégie de gouvernance des données afin d'améliorer la qualité et l'accès des gouvernements des Premières Nations aux



données.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques

**43/2018****Demander réparation à la North West Company****Proposeur(e) :** Donald Morris, Chef, Kitchenuhmaykoosib Inninuwug, Ont.**Coproposeur(e) :** Anna Betty Achneepineskum, mandataire, Première Nation Kashechewan, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'encourager les Premières Nations de tout le Canada à s'unir pour demander réparation à la North West Company pour son exploitation économique historique et ses abus envers les citoyens des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de demander des excuses à la North West Company et d'inciter celle-ci à indemniser les citoyens autochtones du Canada en raison des souffrances économiques qu'elle leur a infligées.
3. Appellent le gouvernement fédéral à s'attaquer au déséquilibre en matière d'accès aux biens et services dont les Premières Nations continuent d'être victimes, et notamment, mais sans s'y limiter :
 - a. Étudier et faire rapport sur le processus par l'entremise duquel la North West Company a pu obtenir un titre de propriété concernant des terres situées sur le territoire des Premières Nations et occuper celles-ci, établissant ainsi un monopole économique sur la fourniture de biens et de services aux Premières Nations, en accordant une attention particulière au défaut de consulter et d'obtenir un consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations.
 - b. Étudier et faire rapport sur les moyens actuels de fourniture de biens et services aux Premières Nations, en accordant une attention particulière aux communautés les plus éloignées.
 - c. Proposer des solutions et prendre les mesures appropriées pour améliorer l'approvisionnement et ramener les prix à des niveaux comparables à ceux dont bénéficient tous les Canadiens, peu importe leur lieu de résidence.
 - d. Établir un système permanent pour surveiller le rendement économique des tierces parties qui font affaire au sein et avec des Premières Nations, y compris les exigences en matière de rapports, les vérifications et autres règlements conçus pour assurer des pratiques commerciales, des prix et des prestations de services non discriminatoires, justes et équilibrés.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- En juillet 2018, l'APN a discuté avec la North West Company des préoccupations soulevées dans cette résolution. La North West Company s'est dite intéressée à partager de l'information et disposée à rencontrer les Premières Nations.



-
- L'APN a demandé à Services aux Autochtones Canada de trouver des fonds pour qu'une tierce partie puisse surveiller le rendement économique de la North West Company et faire rapport à ce sujet, selon les modalités de cette résolution.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Développement économique – Judy Whiteduck

**44/2018****Renforcer et appuyer les services de police tribaux dans les collectivités des Premières Nations du Canada****Proposeur(e) :** Joseph Weasel Child, Chef, Première Nation de Siksika, Alb.**Coproposeur(e) :** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de recommander au gouvernement fédéral de considérer les services de police des Premières Nations comme un « service essentiel » et de fournir un financement et un appui adéquats, comme pour les autres services de police au pays.
2. Appellent l'APN à recommander au gouvernement fédéral d'appuyer la mise sur pied de services de police tribaux supplémentaires au sein des Premières Nations du Canada, dotés du financement nécessaire.
3. Appellent l'APN à plaider auprès des gouvernements provinciaux la levée du moratoire sur les nouveaux services de police autogérés en Canada.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les 27 et 28 février 2018, l'APN a participé à une réunion des intervenants au Programme des services de police des Premières Nations qui s'est tenue à Kelowna, en Colombie-Britannique. Le but de cette réunion était de discuter à un haut niveau administratif, d'échanger des informations et d'élaborer des options concernant le Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN).
- Les 26 et 27 mars 2018, l'APN a tenu une réunion à Wendake (Québec) sur les services de police des Premières Nations et la sécurité publique. Le but de cette réunion était d'entendre le point de vue des services de police des Premières Nations afin de cerner les inégalités systémiques et les lacunes dans les services, ainsi que d'aborder d'autres questions qui les préoccupent. De plus, cette réunion a facilité les discussions sur la façon dont l'APN peut faire valoir à l'échelle nationale les priorités en matière de sécurité communautaire.
- Depuis ces deux réunions, le Secteur des affaires juridiques et de la justice a travaillé avec Sécurité publique Canada sur les réalisations attendues suivantes concernant les services de police des Premières Nations :
- Un plan de travail est en cours d'élaboration pour faire progresser les priorités en matière de maintien de l'ordre et de sécurité, ainsi que toute autre initiative acceptable. Dans le cadre de ce plan, un rapport de recherche définissant les priorités des services de police des Premières Nations au moyen d'une analyse des lacunes sera terminé d'ici mars 2019. Ce rapport vise à appuyer les priorités des Premières Nations en matière de maintien de l'ordre et de sécurité communautaire. De plus, il renforcera notre plaidoyer auprès du



gouvernement fédéral pour que les services de police des Premières Nations soient considérés comme un service essentiel et pour que les services de police des Premières Nations bénéficient d'un financement adéquat appuyé par la recherche.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Affaires juridiques et Justice – Stuart Wuttke



45/2018

2Spirits In Motion Foundation

Proposeur(e) : Allan Polchies, Jr, Chef, Première Nation de St. Mary's, N.-B.

Coproposeur(e) : Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Soutiennent l'expansion et le financement subséquent de la 2Spirits In Motion Foundation:
 - a. Aider à établir une représentation nationale des bispirituels dans l'ensemble du Canada;
 - b. Planifier et tenir des forums nationaux annuels sur les politiques et les programmes ainsi que des programmes annuels de formation;
 - c. Entreprendre des recherches pertinentes sur les bispirituels en collaboration avec des universités et des collèges

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- En octobre 2018, le Chef national a envoyé une lettre au député Randy Boissonault, conseiller spécial du premier ministre sur les initiatives concernant les lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queer, en questionnement et bispirituels (LGBTQ2S+) et au premier ministre, Justin Trudeau, demandant des engagements pour promouvoir et protéger les droits des personnes bispirituelles, et notamment d'appuyer la 2Spirits in Motion Foundation.
- Depuis l'adoption de la résolution, 2Spirits in Motion a pu avoir accès à du financement fédéral et a mis sur pied un conseil d'administration pour mener des travaux futurs.
- Le Chef national a été le premier Chef national à participer au défilé de la Fierté à Toronto en 2017. Il le fera de nouveau à Ottawa en 2019.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts - Recherches et Politiques

**46/2018****Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies****Proposeur(e):** Valerie Richer, Chef, Première Nation Anishnawabe d'Atikameksheng, Ont**Coproposeur(e):** Nelson Toulouse, Chef, Première Nation Anishnawabe de Sagamok, Ont**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appellent l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer dès que possible une Décennie des langues autochtones.
2. Appellent le gouvernement fédéral à promouvoir, défendre et appuyer en temps opportun une déclaration des Nations Unies sur une Décennie internationale des langues autochtones.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de collaborer avec les Nations Unies, le gouvernement fédéral et tous les organismes, organisations et gouvernements appropriés pour promouvoir une décennie internationale des langues autochtones.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Plusieurs mesures ont été prises pour promouvoir et encourager le soutien à la Décennie internationale des langues autochtones, notamment :
 - Participation au lancement officiel de l'Année internationale des langues autochtones à Paris, France;
 - Envoi d'une lettre de plaidoyer du Chef national en mai 2019 au ministère du Patrimoine canadien pour encourager l'appui à la Conférence du Conseil culturel des Premières Nations « Laisser vivre les langues » HELISET TFE SKÁL SKÁL – dans le cadre de l'Année internationale des langues autochtones;
 - Participation à la conférence internationale HELISET TFE SKÁL – « Laisser vivre les langues » à Victoria, en Colombie-Britannique, en juin 2019.
 - Le grand Chef Willie Littlechild s'est adressé à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) à New York.
 - Co-organisation à l'UNPFII d'un événement intitulé Réaliser la promesse de l'Année internationale des langues autochtones - Résultats, legs et travaux futurs.
 - L'APN a milité en faveur de l'adoption du projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019.

ÉTAT : En cours



USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Miranda Huron - Langues**



47/2018 Supervision par les Premières Nations de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada

Proposeur(e): Bernice Martial, Chef, Première Nation de Cold Lake, Alb.

Coproposeur(e): Nelson Toulouse, Chef, Première Nation Sagamok Anishnawbek, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement fédéral de veiller à ce que le Conseil consultatif national sur la pauvreté comprenne une représentation des Premières Nations pour s'assurer que les besoins et les droits uniques des Premières Nations sont reconnus et respectés alors que le Canada met en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté.
2. Enjoignent au Comité des Chefs sur le développement économique, au Groupe de travail technique sur le développement social et au Groupe de travail technique des Premières Nations sur le développement de la main-d'œuvre de collaborer en vue d'identifier un candidat des Premières Nations qui sera recommandé comme représentant au Conseil consultatif national sur la pauvreté.
3. Enjoignent au Groupe de travail technique sur le développement social et au Groupe de travail technique sur le développement de la main-d'œuvre de travailler avec les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada à la mise en œuvre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté au sein des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Groupe de travail technique sur le développement social a commencé à contribuer à l'élaboration d'indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations.
- Le Groupe de travail technique est à la recherche d'un engagement financier pour appuyer les discussions régionales sur l'élaboration des indicateurs.
- L'APN a fait savoir qu'il était nécessaire que les Premières Nations soient représentées au Conseil consultatif national sur la pauvreté du ministère de l'Emploi et du Développement social afin d'aider à la création d'indicateurs propres aux Premières Nations pour mesurer la pauvreté et les solutions potentielles.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



**48/2018****Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations****Proposeur(e):** Leroy Denny, Chef, Première Nation Eskasoni, N.-É.**Coproposeur(e):** Tyrone McNeil, mandataire, Première Nation Kwaw Kwaw Apilt, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Réaffirment le droit inhérent et issu de traités des Premières Nations à l'enseignement postsecondaire.
2. Réaffirment que l'éducation des Premières Nations relève de la compétence de chaque Première Nation.
3. Affirment que le processus concernant la proposition de politique sur l'EPS des Premières Nations n'a pas pour but de nuire aux Premières Nations ou de les empêcher de faire progresser leur propre processus d'EPS.
4. Appuient la proposition de politique recommandée sur l'EPS des Premières Nations, telle qu'elle figure dans la proposition de politique (v8) qui doit être présentée au Cabinet, comme étant la position des Premières Nations qui apparaîtra dans le mémoire au Cabinet de Services aux Autochtones Canada. La proposition de politique souligne les points suivants :
 - a. Demander au gouvernement fédéral d'investir immédiatement dans la réduction de l'arriéré d'étudiants des Premières Nations qui poursuivent des études postsecondaires, appuyer les établissements établis par les Premières Nations et fournir un financement transitoire pour améliorer et assurer l'achèvement des études postsecondaires.
 - b. Chercher à obtenir des modifications longtemps attendues aux programmes actuels d'enseignement postsecondaire et au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP).
 - c. Restructurer le Programme de partenariats postsecondaires (PPP) pour l'harmoniser avec les changements formulés dans la proposition de politique.
 - d. Proposer un processus fondé sur les traités, sur l'autonomie gouvernementale et(ou) déterminé à l'échelle régionale pour permettre aux Premières Nations d'élaborer des modèles d'éducation postsecondaire.
 - e. Proposer des approches du droit à l'autodétermination
5. Pressent le gouvernement du Canada de présenter au Cabinet le projet de politique sur l'EPS des Premières Nations, élaboré conjointement par les Premières Nations et Services aux Autochtones Canada, en présence d'un membre du Comité des Chefs sur l'éducation de l'Assemblée des Premières Nations.



ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- La proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations a été présentée sous forme d'annexe à un mémoire au Cabinet de Services aux Autochtones Canada le 8 avril 2019.
 - La révision du mandat de l'enseignement postsecondaire (EPS) est en cours afin de mettre en œuvre les changements réclamés de longue date dans les programmes actuels d'EPS.
 - Des investissements immédiats ont été soulignés dans le budget fédéral de 2019, notamment : 320 millions de dollars pour les étudiants et 7,5 millions de dollars pour l'engagement des Premières Nations dans l'éducation postsecondaire.
 - La proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations a été approuvée par le Cabinet le 17 juin 2019.
-

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Janice Ciavaglia – Éducation



49/2018 Investissements Indspire

Proposeur(e): Leroy Denny, Chef, Première Nation Eskasoni, N.-É.

Coproposeur(e): Tony Alexis, Chef, nation Sioux Alexis Nakota, AB.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Réaffirment le droit inhérent et issu de traités des Premières Nations à l'éducation postsecondaire.
2. Réaffirment que l'éducation des Premières Nations relève de la compétence de chaque Première Nation.
3. Affirment qu'Indspire ne représente pas les Premières Nations et n'a pas le consentement des Premières Nations pour recevoir du financement fédéral pour l'éducation des Premières Nations.
4. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations de presser le gouvernement du Canada de cesser d'accorder tout investissement fédéral à Indspire en ce qui concerne l'éducation des Premières Nations à compter de l'exercice 2019-2020, et que les fonds non utilisés soient versés aux Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef régional Bobby Cameron a envoyé une lettre au ministre Seamus O'Regan le 29 mars 2019, demandant la fin des investissements fédéraux à Indspire pour l'éducation des Premières Nations conformément à la résolution 49/2018 de l'APN.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Janice Ciavaglia – Éducation



50/2018	Appui au Conseil de gestion du saumon du fleuve Fraser (CGSFF) dans ses tentatives de négociation d'une entente de gestion du saumon du fleuve Fraser avec le ministère des Pêches et des océans
----------------	---

Proposeur(e): Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.

Coproposeur(e): Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au ministre des Pêches et des Océans de se pencher sur le fait que la possibilité de conclure en temps opportun une entente de réconciliation importante et cruciale avec un regroupement sans précédent des Premières Nations de la Colombie-Britannique est compromise.
2. Enjoignent à l'APN de presser le ministre des Pêches et des Océans de mettre à la disposition du ministère des Pêches et des Océans les ressources financières et humaines (avec mandats) qui permettront au ministère des Pêches et des Océans et aux Premières Nations de la Colombie-Britannique d'accélérer le processus de négociation afin de parvenir à une entente historique entre nations, qui fournira un modèle pour une participation significative des Premières Nations aux processus décisionnels en matière de gestion des pêches.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 10 décembre 2018, le Chef national Perry Bellegarde a rencontré Jonathan Wilkinson, ministre des Pêches et des Océans (MPO) et la Garde côtière canadienne à Ottawa. Le Chef national était accompagné du Chef Dalton Silver, membre du Secteur des pêches de l'APN et membre du Conseil national des pêches. Le Chef Silver a expliqué que le Conseil de gestion du saumon du fleuve Fraser avait besoin que l'on fasse bouger les choses, en soulignant certains problèmes liés à l'inaction du bureau régional du Pacifique du MPO.
- Le 27 février 2019, le ministre Wilkinson du MPO a rencontré le Comité national des pêches à Ottawa. Terry Teegee, Chef régional de l'APN pour la C.-B., a soulevé plusieurs questions, dont la nécessité pour le MPO d'accorder la priorité aux négociations du MPO avec le Conseil de gestion du saumon du fleuve Fraser.
- En juin 2019, le Secteur des pêches de l'APN a été avisé que le MPO et le Conseil de gestion du saumon du fleuve Fraser ont pris des mesures importantes en vue d'une entente négociée visant la participation significative des Premières Nations aux processus décisionnels de gestion des pêches.

ÉTAT : En cours



USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul – Pêches



51/2018	Engagement avec le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et six groupes de travail techniques du CCMPA
----------------	---

Proposeur(e): Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.

Coproposeur(e): Terrence Lee Spahan, Chef, bande indienne de Coldwater, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'obtenir du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) l'engagement de continuer à établir des relations à l'échelle régionale et nationale avec les dirigeants autochtones afin de déterminer les priorités en cours, annuellement et à différentes périodes de l'année.
2. Enjoignent au Comité exécutif de l'APN d'établir à l'échelle régionale des relations et des processus liés au CCMPA et à tous les groupes de travail connexes qui tiennent compte des droits, des processus décisionnels et des intérêts des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN d'appeler le CCMPA à :
 - a. Incorporer les normes énoncées dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
 - b. Déterminer les programmes de ressources et de capacités pour participer à l'élaboration conjointe future des règlements, des politiques et des programmes qui ont une incidence sur les pêches côtières et les pêches intérieures, ainsi que pour mettre en place une aquaculture durable avec les Premières Nations.
4. Enjoignent à l'APN de presser le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le CCMPA et d'autres organismes à :
 - a. créer de nouveaux espaces pour l'accès aux marchés, la capacité de pêche, la gestion des pêches, le développement commercial, ainsi que pour la protection des habitats et des espèces en péril.
 - b. veiller à ce que les cadres et les processus respectent les systèmes de savoir autochtone et investissent dans ces systèmes avec les Premières Nations, selon les besoins.
5. Enjoignent à l'APN de participer à l'inclusion de tables de concertation multipartites dans les forums et accords nationaux et internationaux, ainsi qu'à d'autres processus de collaboration mettant en valeur des résultats positifs fondés sur une relation de nation à nation.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) a tenu une réunion le 4 décembre 2018. Le Chef de la Première Nation Miawpukek, Misel Joe, a



présenté un exposé sur la mise en œuvre des systèmes de connaissances autochtones et a souligné la nécessité d'inclure les Premières Nations dans les six groupes de travail du CCMPA.

- Le 10 décembre 2018, le Chef national Perry Bellegarde a rencontré Jonathan Wilkinson, ministre des Pêches et des Océans (MPO) et la Garde côtière canadienne à Ottawa. Le Chef national était accompagné du Chef Dalton Silver, du Secteur des pêches de l'APN et du CNP. Le Chef Silver a souligné la nécessité de la participation des Premières Nations aux six groupes de travail techniques du CCMPA.
- Le 27 février 2019, le ministre Wilkinson du MPO a rencontré le Comité national des pêches à Ottawa. Le Chef Teegee de l'APN de la C.-B. a soulevé plusieurs questions, y compris la nécessité de la participation des Premières Nations aux six groupes de travail techniques du CCMPA.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul – Pêches



52/2018 Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans

Proposeur(e): Dalton Silver, Chef, Première Nation de Sumas, C.-B.

Coproposeur(e): Sky Metallic, mandataire, gouvernement Mig'maq de Listuguj, Qué.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de collaborer avec Transports Canada, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, afin d'assurer le financement à long terme des capacités des Premières Nations dans les domaines concernés par les initiatives entreprises dans le cadre du Plan de protection des océans (PNPO).
2. Demandent à l'APN de faire valoir que toute réforme législative, réglementaire, politique et de programme liée au PNPO doit respecter les droits inhérents, les traités, le titre et les compétences des Premières Nations, et reconnaître les responsabilités inhérentes et perpétuelles des Premières Nations envers leurs territoires traditionnels.
3. Enjoignent à l'APN de collaborer avec Transports Canada, le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne afin d'obtenir un financement de base et un financement des capacités pour les Premières Nations et leurs travaux régionaux associés au PNPO dans les domaines qui les concernent.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Une série de réunions avec Transports Canada et le ministère des Pêches et des Océans ont donné lieu à la présentation d'une proposition de collaboration aux travaux actuels des Premières Nations dans le cadre de la résolution 93/2016 de l'APN, *Protocole de gestion des informations sur les urgences maritimes*. Transports Canada a depuis modifié la Loi sur la marine marchande du Canada pour y inclure « un gouvernement, un conseil ou une autre entité autorisée à agir au nom d'un groupe autochtone » afin de permettre la signature d'ententes pour que les Premières Nations soient incluses dans l'exercice des pouvoirs et fonctions que lui confère la Loi.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul – Pêches

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019





53/2018	Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance
Proposeur(e):	Daryl Watson, Chef, Nation crie de Mistawasis Traité no 6, SK
Coproposeur(e):	Walter Spence, Chef, Nation crie de Fox Lake, MB

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient l'option d'une loi préparée par le Groupe de travail législatif de l'Assemblée des Premières Nation (l'APN) sur la protection de l'enfance (GTL) fondée sur les droits inhérents, les traités, l'autodétermination et les normes internationales en matière de droits de la personne, et confirment que c'est la meilleure option préconisée par les Chefs pour aller de l'avant avec une élaboration conjointe. La loi doit affirmer les droits inhérents et les droits issus de traités et doit également être conforme aux normes énoncées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de la personne.
 2. Demandent au gouvernement du Canada de déposer le projet de loi avant que la Chambre des communes ne suspende ses travaux ou avant le 14 décembre 2018, et d'inclure les Premières Nations dans le processus législatif.
 3. Demandent à tous les députés et sénateurs de veiller à ce que le projet de loi reçoive la sanction royale avant octobre 2019.
 4. Demandent au Canada de veiller à ce que la loi reflète la position selon laquelle les lois des Premières Nations ont préséance sur les lois d'une province ou d'un territoire, ou affirment d'autres formes de compétence, ou reflètent le choix de la compétence partagée, selon la décision du gouvernement de cette Première Nation exerçant son pouvoir d'autodétermination.
 5. Demandent au Canada de veiller à ce qu'un principe de financement soit inclus dans toute loi élaborée conjointement et fondée sur une véritable égalité pour les enfants, les enfants handicapés, les jeunes et les familles des Premières Nations, prévoyant un financement prévisible, stable, durable et fondé sur les besoins pour garantir des résultats positifs à long terme pour les Premières Nations, les enfants, les familles et les communautés.
 6. Demandent, pour plus de clarté, qu'un financement adéquat soit alloué pour l'élaboration, le renforcement des capacités, la planification, l'application, les immobilisations, la transition et la mise en œuvre de la loi élaborée conjointement. Le financement des coûts réels de la prévention, de la gestion des données, des frais juridiques et d'autres domaines couverts par les ordonnances juridiques du Tribunal canadien des droits de la personne doit être étendu à tous les gouvernements et citoyens des Premières Nations.
 7. Enjoignent au GTL de l'APN d'élaborer des documents à l'intention des Chefs et des



gouvernements des Premières Nations en vue d'un plan de transition propre aux Premières Nations et fondé sur des distinctions claires entre les Premières Nations, les Métis et les Inuits, de sorte que les droits politiques et juridiques, les cultures, les langues, les pratiques et les lois propres aux Premières Nations soient dûment pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre de la loi.

8. Appuient l'élaboration d'accords politiques pour guider la transition vers des lois élaborées conjointement entre les Premières Nations et le Canada, et leur mise en œuvre.
9. Rejettent toute proposition ou rédaction législative ayant recours à des modèles de délégation de pouvoirs des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, ou toute politique ou approche fondée sur le déni des droits ou sur des exigences d'extinction ou de limitation des droits des Premières Nations et des Premières Nations signataires de traités, ou sur toute autre exigence coloniale imposée incompatible avec l'autodétermination.
10. Enjoignent au GTL de l'APN de veiller à ce que la loi élaborée conjointement comprenne une clause de non-dérogation afin de protéger les droits ancestraux et issus de traités inhérents des Premières Nations et les autres droits et libertés des Premières Nations contre toute forme d'aliénation.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 28 février 2019, le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (projet de loi C-92) a été déposé en première lecture à la Chambre des communes.
- Le projet de loi C-92 confirme la compétence des Premières Nations et leur permet d'adopter leurs propres lois en matière de services à l'enfance et à la famille.
- Plusieurs membres du GTL ont milité en faveur de l'adoption du projet de loi C-92 devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.
- Le 21 juin 2019, le projet de loi C-92 a reçu la sanction royale.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social**



54/2018 Soutien à la Loi fédérale sur le rapatriement des enfants propre aux Premières Nations du Manitoba

Proposeur(e) : Karen Batson, Chef, Première Nation de Pine Creek, Man.

Coproposeur(e): Vera Mitchell, Chef, Première Nation de Poplar River, Man.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient sans réserve le projet de loi fédérale propre au Manitoba, la Loi sur le rapatriement des enfants, tel que rédigé par les Premières Nations du Manitoba et approuvé par l'Assemblée des Chefs du Manitoba (ACM), et appuient la collaboration entre le Canada et les Premières Nations du Manitoba visant à rédiger conjointement un projet de loi mutuellement acceptable que le Canada présentera à la Chambre des communes dans un avenir très proche, une fois la loi fédérale habilitante adoptée.
2. Enjoignent au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'informer le Canada de l'appui des Chefs en assemblée à la Loi sur le rapatriement des enfants et de rappeler au Canada que la Couronne ne peut mettre en œuvre une réforme en matière de protection de l'enfance sans le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des titulaires de droits des Premières Nations du Manitoba.
3. Reconnaissent que les Premières Nations du Manitoba ont le pouvoir d'exercer leur droit à l'autodétermination et leur compétence en matière de protection de l'enfance, et qu'elles peuvent élaborer et rédiger avec le gouvernement fédéral des lois propres aux Premières Nations du Manitoba.
4. Reconnaissent en outre que l'APN et le Comité consultatif national (CCN) sur la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en collaboration avec tout autre organisme, comité ou groupe autochtone, doivent appuyer et ne peuvent remplacer les Premières Nations du Manitoba dans leur approche visant à élaborer et à appliquer une loi fédérale qui mènera à des arrangements fédéraux directs avec les Premières Nations du Manitoba pour appuyer leurs propres lois sur les enfants et les familles.
5. Enjoignent à l'APN, au Groupe de travail sur la législation en matière de protection de l'enfance et au comité chargé d'élaborer une loi fédérale sur la protection de l'enfance pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits de respecter les Premières Nations du Manitoba et la Loi sur le rapatriement des enfants, et demandent que la loi du gouvernement fédéral ne soit pas incompatible avec celle du Manitoba.
6. Enjoignent à l'APN d'informer le gouvernement du Canada que la Loi sur le rapatriement des enfants, élaborée par les Premières Nations du Manitoba avec l'appui de Services aux Autochtones Canada, sera présentée conjointement au Cabinet par le grand Chef de l'ACM.



ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef national a élaboré une lettre au ministre de Service Canada, Seamus O'Regan pour appuyer l'ébauche d'une loi fédérale sur la protection de l'enfance au Manitoba. Cette lettre sera envoyée après l'adoption du projet de loi C-92 conformément à la résolution.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Jon Thompson – Développement social**



55/2018	Programme pour les personnes handicapées des Premières Nations dans les réserves
----------------	---

Proposeur(e): Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, ON

Coproposeur(e): R. Donald Maracle, Chef, Première Nation mohawk de la baie de Quinte, ON

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent au Canada de travailler directement avec les Premières Nations pour déterminer les besoins d'un programme pour les personnes handicapées dans les réserves.
2. Demandent au Canada de fournir un financement durable et à long terme pour un programme d'invalidité dans les réserves à l'intention des Premières Nations.
3. Demandent au Canada d'encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à investir dans des programmes d'aide aux personnes handicapées dans les réserves pour les Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les secteurs économique, social et de la santé de l'APN continuent de rencontrer des représentants de Services aux Autochtones Canada, d'Emploi et Développement social Canada, de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada, entre autres, pour discuter des ressources en vue d'un programme des Premières Nations pour les personnes handicapées dans les réserves et de l'élaboration d'un cadre de continuum continu des soins (pour personnes handicapées).
- Les efforts de défense des intérêts de l'APN continuent de viser une refonte de l'approche actuelle du gouvernement, programme par programme, en matière de structures et de services sociaux et de santé pour les Premières Nations de tous âges.
- Les considérations initiales comprennent l'élaboration d'une analyse du paysage actuel et des politiques et programmes gouvernementaux au cours des 15 dernières années pour aider à guider et à déterminer l'élaboration stratégique de services et de soutiens souples et équitables pour les Premières Nations.
- L'APN continue de plaider en faveur de ressources durables et à long terme pour un programme d'invalidité des Premières Nations dans les réserves, dirigé par les Premières Nations, pour les Premières Nations.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



**56/2018****Recherche sur les infrastructures des Premières Nations**

Proposeur(e): R. Donald Maracle, Chef, Première Nation mohawk de la Baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e): Dan George, Chef, Bande indienne de Burns Lake /Ts'il Kaz Koh, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent au gouvernement fédéral d'être partenaire de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de lui fournir un financement afin que l'APN puisse :
 - a. faire participer toutes les Premières Nations à un exercice de collecte de données sur les infrastructures non liées au logement afin de déterminer les lacunes en la matière et en matière d'infrastructures communautaires;
 - b. explorer l'élaboration d'options pour un ou plusieurs mécanismes et d'une recommandation pour le financement direct des infrastructures par le gouvernement fédéral exclusif aux Premières Nations, y compris une ou des options pour une Banque d'infrastructure nationale des Premières Nations, ou plusieurs banques régionales, indépendantes contrôlées par les Premières Nations.
2. Affirment que la présente résolution est sans préjudice des approches régionales qui visent le transfert ou le retrait des autorisations de financement fédérales pour toutes les infrastructures des Premières Nations, et non seulement les infrastructures liées au logement.
3. Pressent le Canada de fournir des fonds d'immobilisations pour la construction d'établissements de soins de longue durée au sein des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 18 mars 2019, le Chef national et le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités se sont rencontrés pour appuyer cette résolution.
- Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a envoyé une lettre au Chef national le 10 avril 2019. La lettre expliquait comment Infrastructure Canada a ouvert certains de ses programmes à l'admissibilité des Premières Nations et fournissait des renseignements sommaires sur chaque entente bilatérale provinciale et territoriale décennale (2018-2028) de co-investissement dans le Plan national d'infrastructure du gouvernement fédéral de 180 milliards de dollars.
- Le 29 mai 2019, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a rencontré le Comité exécutif de l'APN pour discuter de la création d'un comité mixte chargé de répondre aux préoccupations de l'APN concernant les infrastructures.



- Le Secteur du logement, de l'infrastructure et de la gestion des urgences de l'APN poursuit ses discussions avec les hauts fonctionnaires d'Infrastructure Canada sur cette résolution

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Logement et Infrastructures

**57/2018****Stratégie nationale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes****Proposeur(e):** Dan George, Chef, (bande indienne de Ts'il Kaz Koh/Burns Lake), C.-B.**Coproposeur(e):** Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, QC.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Approuvent la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes qui vise le plein financement des besoins en matière de logement et d'infrastructures.
2. Réaffirment la poursuite des discussions bilatérales entre l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le gouvernement fédéral sur la réforme des politiques en matière de logement et d'infrastructures, quel que soit le résultat du processus fédéral - APN visant à élaborer une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes.
3. Pressent le Canada de remplir ses obligations fiduciaires envers les Premières Nations en matière de logement et d'infrastructures, mettant ainsi fin à la concurrence entre les Premières Nations pour obtenir des ressources suffisantes dans ce domaine.
4. Pressent le gouvernement fédéral d'élaborer immédiatement, de concert avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et l'APN, des mesures visant à éliminer les obstacles et à améliorer l'exécution des programmes de logement et d'infrastructures du gouvernement fédéral ainsi que les outils financiers durant la transition vers la prise en charge, le contrôle et la gestion des logements et des infrastructures connexes des Premières Nations par les Premières Nations.
5. Demandent que la réforme prévoie des investissements en immobilisations pour la protection de l'enfance.
6. Demandent au Canada de rendre compte de la mauvaise gestion du logement par l'entremise d'Affaires autochtones et du Nord Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les Premières Nations ne peuvent pas hériter d'un système défaillant et inadéquat en raison de la politique gouvernementale en matière de logement et de logements inférieurs aux normes qui n'ont pas amélioré la vie de nos citoyens.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les réunions régulières du Groupe de travail mixte APN-Canada ont porté sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale décennale sur le logement et l'infrastructure connexe des Premières Nations, qui servira de base à un futur mémoire au Cabinet.
- En février 2019, les membres du Comité des Chefs sur le logement et l'infrastructure ont proposé des améliorations provisoires aux programmes fédéraux de logement des



Premières Nations à l'équipe fédérale, préparant un rapport sur sa « plongée en profondeur sur le logement des Premières Nations » à la demande du Premier ministre.

- De janvier à juillet 2019, l'APN a passé des contrats avec toutes les régions, ce qui leur a permis à leur tour d'engager des coordonnateurs qui ont supervisé la collecte de données sur le logement dans chaque région.
- Deux organisations professionnelles des Premières Nations ont été engagées à contrat, l'une pour former les coordonnateurs régionaux à la gestion de l'enregistrement des données et à la réception des résultats, l'autre pour élaborer la méthodologie et le questionnaire et pour analyser et conserver les données.
- Toutes les Premières Nations ont eu l'occasion de remplir un questionnaire sur les besoins actuels et prévus en matière de logement et d'infrastructures connexes. L'étape suivante est l'analyse des données et l'établissement du coût des besoins.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Logement et Infrastructures

**58/2018****Réponse des Premières Nations à la maladie débilitante chronique****Proposeur(e):** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.**Coproposeur(e):** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler en collaboration avec toutes les Premières Nations concernées, les organismes représentatifs régionaux, les organisations non gouvernementales, l'industrie et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, afin de :
 - a. Préconiser l'élaboration de programmes de financement pour permettre aux Premières Nations d'élaborer, de maintenir et de renforcer leurs propres programmes de conservation, de surveillance, de santé de la faune et de santé humaine.
 - b. Promouvoir la recherche en cours afin de mieux comprendre les risques associés à la transmission potentielle aux humains de la maladie débilitante chronique (MDC) par consommation de viande infectée.
2. Enjoignent à l'APN de collaborer avec le gouvernement du Canada à l'élaboration de la Stratégie nationale sur les maladies de la faune.
3. Enjoignent aux secteurs de l'environnement et de la santé de l'APN de demander leur adhésion au Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement, en collaboration avec le Comité des Chefs sur la santé, afin de mettre sur pied un groupe de travail des Premières Nations sur la MDC dont le mandat serait le suivant :
 - a. Élaborer un exposé de position énonçant les préoccupations des Premières Nations et recommander des réponses ou des solutions pour faire face à la propagation de la MDC et aux impacts potentiels qu'elle aura.
 - b. Élaborer et promouvoir des outils de communication et des ateliers propres aux Premières Nations afin de mieux faire connaître la MDC.
4. Enjoignent à l'APN de demander aux ministres et aux ministères fédéraux concernés de fournir le financement nécessaire pour soutenir la capacité de l'APN et des Premières Nations à mettre sur pied un groupe de travail sur la MDC et à l'appuyer dans ses efforts.
5. Enjoignent à l'APN d'étudier les possibilités de militer en faveur de l'établissement de normes internationales par l'entremise de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation mondiale de la santé animale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits des peuples autochtones, notamment l'Instance permanente sur les questions autochtones, le mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et le rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones.



-
6. Demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de prendre des mesures immédiates pour fermer toutes les fermes de gibier au Canada, afin de prévenir la propagation de la MDC.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'environnement de l'APN, en collaboration avec le Secteur de la santé de l'APN, est en train de mettre sur pied un groupe de travail conjoint sur la maladie débilitante chronique composé de Chefs et de techniciens du Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCACE) et du Comité des Chefs sur la santé.
 - Une liste de membres potentiels a été arrêtée, ainsi qu'une date provisoire de mise sur pied, le 3 juillet 2019.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik – Environnement



59/2018	Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations
----------------	--

Proposeur(e): David Crate, Chef, Nation crie de Fisher River (Man.)

Coproposeur(e): George Cote, Chef, Première Nation de Cote (Sask.)

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Approuvent la stratégie de financement par habitant, fondée sur la formule Berger modifiée utilisant les chiffres de population du Système d'inscription des Indiens pour les enfants de 0 à 6 ans vivant dans les réserves et hors réserve, pondérés en fonction de l'éloignement, comme le recommande provisoirement la majorité des membres du Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations (Groupe de travail) durant les deux premières années du financement.
2. Demandent au Groupe de travail de continuer à appuyer la mise en œuvre du Cadre national élargi pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones et du Cadre national pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations, sous réserve du maintien de l'orientation et du leadership des Premières Nations à l'échelle locale, régionale et nationale, notamment en établissant des liens avec des initiatives connexes en ce qui a trait à la protection de l'enfance, au Principe de Jordan, à l'éducation, au logement et aux infrastructures, aux langues et à la gouvernance.
3. Demandent au Groupe de travail de mettre sur pied un sous-groupe de travail, composé de membres des Premières Nations ou de personnes désignées par les Premières Nations, doté d'un mandat, de modalités et d'un échéancier clairs, chargé de mener les recherches, la mobilisation et les consultations nécessaires pour élaborer une stratégie de financement équitable et appropriée pour les investissements dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations qui tienne compte de facteurs comme ceux mentionnés dans la présente résolution et dans le Cadre pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations (voir paragraphe F). Ce sous-groupe de travail commencera ses travaux en décembre 2018 ou en janvier 2019 et formulera une recommandation qu'il soumettra à l'approbation des Chefs en Assemblée pour l'exercice financier 2019-2020.
4. Demandent au gouvernement fédéral de financer adéquatement l'élaboration d'une nouvelle stratégie de financement pour les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations et de veiller à ce qu'elle soit financée séparément de la prestation des services, des partenariats et de la gouvernance.
5. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations d'exhorter le gouvernement fédéral à devancer le financement des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations, qui est actuellement reporté dans le temps, et à garantir que le financement pour 2018-2019 sera reporté au prochain exercice financier afin de permettre



aux régions de développer leur propre formule de financement et leur gouvernance.

6. Demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de collaborer avec les collectivités des Premières Nations, les fournisseurs de services et les structures régionales de coordination des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations afin d'établir et de renforcer des partenariats solides à l'échelle locale et régionale en vue d'appuyer les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 13 décembre 2019, l'APN a envoyé une lettre aux sous-ministres adjointes principales d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), Catherine Adam et Stéphanie Hébert, les informant de la décision prise par voie de résolution concernant la formule de financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE).
- Le Groupe de travail national d'experts (GTEE) continue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre d'AGJE des Premières Nations et du Cadre national autochtone d'AGJE, et examine les liens avec des domaines comme la protection de l'enfance, le principe de Jordan et l'éducation. Le Groupe de travail national d'experts s'est réuni en personne les 20 et 21 février 2019, et par téléconférence les 11 janvier, 5 février et 27 mai 2019.
- Le GTEE a mis sur pied un sous-groupe de travail sur l'élaboration d'une formule de financement, qui a commencé ses travaux en janvier 2019. L'APN a élaboré un mandat qui a été examiné et approuvé par le sous-groupe de travail.
- L'APN a envoyé une lettre aux représentants d'EDSC le 18 mars 2019 et a tenu une réunion avec eux le 9 avril 2019 pour demander un financement adéquat en vue de l'élaboration d'une nouvelle formule de financement et de la coordination nationale, en insistant pour que ce financement soit distinct du financement attribué aux Premières Nations pour la prestation de services, les partenariats et la gouvernance.
- Le 18 mars 2019, l'APN a envoyé une lettre à la ministre de la Famille, de l'Enfance et du Développement social pour lui demander d'avancer le financement de fin de période et de garantir le report du financement de 2018-19.
- Le 12 avril 2019, l'APN a envoyé des lettres aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'AGJE, demandant la création de partenariats avec les structures régionales de coordination des services de garde des Premières Nations. À ce jour, l'APN a tenu des discussions préliminaires avec plusieurs provinces et territoires, dont la Saskatchewan, le Manitoba et le Yukon, avec la participation de représentants régionaux.
- L'APN continue de demander au gouvernement fédéral de financer adéquatement le travail d'élaboration d'une nouvelle formule de financement, en plus des activités continues de mise en œuvre du GTEE et du sous-groupe de travail.

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

**60/2018****Positionner les Premières Nations comme Chefs de file en matière de climat****Proposeur(e):** Aaron Sumexheltza, Chef, bande indienne de Lower Nicola, C.-B.**Coproposeur(e):** Roberta Joseph, Chef, Première Nation Tr'ondek Hwech'in, Yuk.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient le travail du Comité conjoint sur l'action en faveur du climat (CCAC) réunissant les Premières Nations et le gouvernement du Canada, ainsi que la contribution continue de l'Assemblée des Premières Nations (APN) au CCAC, afin de promouvoir l'inclusion complète et significative des Premières Nations dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et d'autres priorités connexes déterminées par les Premières Nations en fonction de leurs droits, titres, traités et autres arrangements officiels.
2. Demandent au premier ministre et au Chef national de mettre en œuvre les recommandations du CCAC dans les domaines de la tarification de la pollution par les gaz à effet de serre, de l'accessibilité au financement fédéral et de la lutte contre la destruction du climat, en pleine collaboration avec l'APN et toutes les nations.
3. Réaffirment que le CCAC ne remplace ni n'atténue l'obligation de l'État de consulter et d'accorder les Premières Nations, et que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour consulter directement les titulaires de droits sur les questions liées à la destruction du climat, y compris en ce qui concerne les recommandations en matière d'atténuation et d'adaptation, d'une manière qui respecte leurs protocoles et processus propres.
4. Enjoignent à l'APN de demander à la ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada de fournir une capacité financière adéquate pour soutenir les Premières Nations, les régions, les organisations provinciales et territoriales, les femmes, les aînés et les jeunes afin qu'ils puissent contribuer à ces activités et maintenir leur rôle important de gardiens de l'environnement dans la gestion efficace de l'action du Canada en faveur du climat.
5. Enjoignent à l'APN de poursuivre les travaux internationaux sur la destruction du climat, notamment dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Depuis l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2018, deux réunions du Comité conjoint sur l'action pour le climat (CCAC) ont eu lieu à Edmonton (du 19 au 21 février 2019) et à Ottawa (du 5 au 7 juin 2019) pour faire avancer les discussions sur les changements



climatiques et l'affirmation des droits des Premières Nations. La prochaine réunion est prévue pour la fin septembre 2019 à Ottawa.

- La CCAC a préparé et soumis un rapport annuel conjoint au premier ministre et au Chef national aux fins d'examen. Le rapport préconise un soutien à l'équipe des communications de l'APN en vue de préparer un communiqué de presse et une lettre pour appuyer une rencontre entre les deux dirigeants.
 - On s'attend à ce que les conversations en cours sur la façon dont l'engagement politique peut être maintenu assurent la poursuite des travaux du CCAC.
 - L'APN appuie la mise en œuvre de la Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment en participant à l'intersession en juin 2019.
 - L'APN appuiera la participation d'une délégation plus nombreuse à la CdP 25 de la CCNUCC au Chili à la fin de 2019 afin de faire avancer les travaux sur la politique climatique internationale, ainsi que sur des stratégies internationales élargies.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik - Environnement

**61/2018****Respect, protection, et préservation des systèmes de connaissances autochtones****Proposeur(e):** Terrence Lee Spahan, Chef, bande indienne de Coldwater, C.-B.**Coproposeur(e):** Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de :
 - a. respecter, honorer et prioriser les politiques et les protocoles des systèmes de connaissances autochtones (SCA) que les Premières Nations et leurs aînés et gardiens du savoir ont mis en place ou mettront en place;
 - b. exiger le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) des Premières Nations, y compris des aînés et des gardiens des connaissances, concernant les demandes d'utilisation des SCA;.
 - c. fournir un soutien et des capacités aux Premières Nations afin de faciliter la protection, la pratique, la préservation et la promotion des SCA pour les générations futures, et afin de protéger, et dans certains cas réhabiliter, les terres, les eaux, l'air et l'environnement dont ils découlent.
2. Enjoignent à l'APN d'appuyer et de coordonner les discussions avec les Premières Nations, les aînés, les gardiens du savoir, les organisations régionales et les organisations provinciales et territoriales en vue de l'élaboration d'un cadre de SCA.
3. Enjoignent à l'APN de demander à tous les ministres fédéraux responsables de fournir un financement adéquat directement aux Premières Nations pour soutenir la protection, la pratique, la préservation et la promotion des SCA pour les générations futures.
4. Enjoignent à l'APN de demander au Canada de veiller à ce que les lois, les politiques, les règlements et les programmes respectent pleinement les obligations constitutionnelles et juridiques de la Couronne envers les Premières Nations, y compris les normes minimales établies dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Un accord de contribution a été finalisé et des fonds ont été versés aux régions pour appuyer la participation régionale lors d'une réunion de détermination de la portée de deux jours en mars 2019.
- Un processus de demande de propositions pour un coordonnateur national a été complété en mai 2019 afin d'appuyer la facilitation de séances de mobilisation régionales pour



préparer pour mars 2020 une version du cadre des systèmes de connaissances autochtones en vue de discussions avec le gouvernement fédéral.

- L'APN a appuyé la participation des détenteurs du savoir de plusieurs régions à l'atelier sur le savoir autochtone organisé et présidé par Environnement et changements climatiques Canada, les 17 et 18 juin 2019, à Ottawa.
 - Des travaux de collaboration sont proposés dans ce domaine, compte tenu des récents efforts visant à modifier la Loi sur les pêches. L'inclusion de l'expression « connaissances traditionnelles » dans le texte de la Loi renforcera le besoin d'orientations claires de la part des Premières Nations et de leurs pêcheurs.
 - La présentation du 4 décembre 2019 au Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture par le Secteur des pêches de l'APN, intitulée Mise en œuvre des connaissances autochtones, portait sur les travaux à venir pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik – Environnement

**62/2018****Petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR)****Proposeur(e):** Duncan Michano, Chef, Première Nation Ojibway de Pic River, ON**Coproposeur(e):** Melvin Hardy, Chef, Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Première Nation de Rocky Bay), ON**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Exigent qu'un consentement préalable, libre et éclairé soit requis pour s'assurer qu'aucune matière dangereuse ne soit entreposée ou éliminée sur les terres et territoires des Premières Nations.
2. Exigent que l'industrie nucléaire abandonne ses plans d'exploitation de petits réacteurs modulaires en Ontario et ailleurs au Canada.
3. Exigent que le gouvernement du Canada cesse de financer et d'appuyer le programme des petits réacteurs modulaires.
4. Enjoignent au Chef national et au personnel approprié de veiller à ce que l'industrie nucléaire et le gouvernement canadien abandonnent ce programme.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les services juridiques de l'APN ont demandé à la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) de souligner et de promouvoir l'exigence du consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) en ce qui concerne l'élimination des matières dangereuses sur les terres et territoires des Premières Nations. Les Services juridiques de l'APN travaillent actuellement de concert avec la SGDN à l'élaboration d'un cadre stratégique de réconciliation qui sera mentionné dans toutes les relations de la SGDN avec les Premières Nations, et dont l'objectif sous-jacent est de renforcer et de mettre en évidence l'importance fondamentale du CPLE dans l'engagement de la SGDN avec les Premières Nations et tout stockage proposé de déchets nucléaires associés aux installations nucléaires existantes et éventuellement des futurs petits réacteurs modulaires.
- Comme la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et Énergie atomique du Canada limitée relèvent toutes deux de la compétence du ministère des Ressources naturelles du Canada, les services juridiques de l'APN demandent au Comité exécutif d'envoyer une lettre au ministre des Ressources naturelles, Amarjeet Sohi, pour lui faire part des préoccupations des Premières Nations concernant les petits réacteurs nucléaires modulaires et exiger que le gouvernement du Canada cesse de financer ces programmes en Ontario et ailleurs au Canada. Cette lettre devrait exiger que le ministre veille à ce qu'un CPLE soit demandé à toutes les Premières Nations dont les terres et les territoires pourraient être touchés de quelque façon que ce soit par les efforts du gouvernement du



Canada concernant la mise en œuvre de petits réacteurs nucléaires modulaires et par les déchets nucléaires en résultant, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Stuart Wuttke - Affaires juridiques**

**63/2018****Stratégie éco-agricole****Proposeur(e):** Richard O'Bomsawin, Chef, Conseil de bande d'Odanak, QC**Coproposeur(e):** Chief Manon Jeannotte, La Nation Micmac de Gespeg, QC**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux municipalités concernées d'assainir immédiatement les terres agricoles des Premières Nations en fournissant un soutien financier et technique en ce qui concerne :
 - a. une collecte de données de base sur la biodiversité des sols, sur les terres appartenant traditionnellement aux Premières Nations et occupées par elles, ou autrement utilisées ou acquises par les Premières Nations;
 - b. un assainissement des sols agricoles fondé sur les principes de l'agriculture traditionnelle et des systèmes alimentaires traditionnels, ainsi que sur la science, les technologies, les pratiques et les outils modernes;
 - c. la mise en œuvre de pratiques durables de production et de distribution de denrées alimentaires locales;
 - d. la mesure permanente des progrès de l'assainissement durable liés à la biodiversité des sols agricoles et à la qualité de l'eau des cours d'eau et des rivières connexes des bassins versants;
 - e. examiner chaque année les progrès réalisés.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'environnement de l'APN, avec l'appui du Secteur du développement économique, continue de chercher activement à établir des partenariats éventuels avec un certain nombre de ministères et de fonctionnaires fédéraux, principalement Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Environnement et changements climatiques Canada (ECCC), pour appuyer la participation des Premières Nations au secteur agricole ainsi que l'élaboration éventuelle d'une stratégie écoagricole des Premières Nations.
- Les discussions avec les fonctionnaires fédéraux demeurent préliminaires et le prochain dialogue est prévu pour la fin juin 2019 avec les représentants d'AAC et d'ECCC afin de discuter des possibilités et des mécanismes en matière de politiques et de programmes pour aider les Premières Nations à établir des efforts coordonnés pour la collecte de données de base sur la biodiversité et la restauration des sols.

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik - Environnement



64/2018	Aires protégées et préservées autochtones - Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 »
----------------	--

Proposeur(e): Harvey McLeod, Chef, bande indienne Upper Nicola, C.-B.

Coproposeur(e): Melvin Hardy, Chef, Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), ON

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient la participation continue de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à l'Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada : « Préservation 2020 ».
2. Enjoignent au Comité consultatif de l'APN sur l'action climatique et l'environnement (ACE) de mettre sur pied un sous-groupe de travail sur les aires protégées et préservées autochtones qui travaillera en collaboration pour déterminer les priorités, les enjeux et les préoccupations en ce qui concerne l'établissement et l'aménagement d'aires protégées et préservées autochtones.
3. Enjoignent à l'APN de collaborer avec le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada pour appuyer l'établissement et la mise en œuvre de façon continue d'aires protégées et préservées autochtones en appui aux efforts des dirigeants des Premières Nations en matière de conservation, de protection et de gestion de l'environnement.
4. Demandent au gouvernement du Canada de reconnaître, de respecter et de mettre pleinement en œuvre les droits inhérents, les traités, les titres et les compétences des Premières Nations, y compris leurs systèmes de connaissances, leurs lois, leur gouvernance et leurs systèmes de gestion en tant que principaux moyens de protéger Notre Mère la Terre.
5. Enjoignent à l'APN d'exhorter le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada à faire en sorte que les Premières Nations participent pleinement et efficacement à tous les aspects de la préservation et de la protection de l'environnement en consacrant des ressources au renforcement des capacités et du leadership dans les processus de gouvernance et de gestion, notamment les processus décisionnels en matière de politiques, programmes et règlements.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'environnement de l'APN, avec l'appui de son Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (CCACE), poursuit le dialogue avec les responsables de programme d'Environnement et changements climatiques Canada (ECCC) et de Services aux Autochtones Canada (SAC) sur les efforts associés à l'examen des lacunes de la réglementation environnementale dans les réserves et de la *Loi canadienne sur la*



protection de l'environnement (LCPE).

- Le Secteur de l'environnement de l'APN a officiellement créé un sous-groupe de travail sur les aires protégées et conservées autochtones (APCA) sous l'égide de son Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCACE).
 - Ce groupe de travail est composé de membres du CCACE, en plus d'experts externes, et s'est réuni deux fois (de façon informelle) depuis février 2019, à mesure que le nombre de membres continue de croître.
 - Le Secteur de l'environnement de l'APN travaille actuellement à la nomination d'un coordonnateur national par le biais d'un processus de demande de propositions afin d'appuyer les activités du Groupe de travail des APCA pour le reste de l'exercice financier 2019 - 2020.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik - Environnement

**65/2018****Combler l'écart réglementaire en matière de protection de l'environnement sur les terres des Premières Nations****Proposeur(e):** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.**Coproposeur(e):** Chief Scott McLeod, Nipissing First Nation, ON**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de continuer d'exhorter le gouvernement fédéral à combler immédiatement les lacunes en matière de protection de l'environnement dans les réserves par des réformes touchant la législation, les politiques, la réglementation et les programmes, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, en consultation et en partenariat avec les Premières Nations.
2. Demandent au gouvernement du Canada de reconnaître, de respecter et de mettre pleinement en œuvre les droits inhérents, les traités, les titres et les compétences des Premières Nations, y compris leurs lois, leur mode de gouvernance et leurs systèmes de gestion.
3. Demandent au gouvernement du Canada de combler immédiatement les lacunes de longue date en matière de protection environnementale sur les terres des Premières Nations, en consultation et en partenariat avec les Premières Nations.
4. Enjoignent à l'APN de collaborer avec la ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada et la ministre de Services aux autochtones Canada pour trouver des solutions appropriées à cette question.
5. Enjoignent à l'APN d'exhorter la ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada et la ministre de Services aux autochtones Canada d'assurer la participation pleine et entière des Premières Nations à tous les aspects de la protection de l'environnement grâce à des ressources exclusivement destinées à l'amélioration des capacités et à l'élaboration conjointe des lois, politiques, règlements et programmes, notamment pour leur application réglementaire.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'environnement de l'APN, avec l'appui de son Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (CCACE), poursuit le dialogue avec les responsables de programmes d'Environnement et changements climatiques Canada (ECCC) et de Services aux Autochtones Canada (SAC) sur les efforts associés à l'examen des lacunes de la réglementation environnementale dans les réserves et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
- Le Secteur de l'environnement a également participé à des efforts supplémentaires liés à un



dialogue plus large sur la santé environnementale, y compris des activités liées aux substances toxiques et aux produits chimiques, notamment la récente visite du Rapporteur spécial de l'ONU sur les produits toxiques au Canada (du 24 mai au 6 juin), dont une présentation de haut niveau visant à informer le Rapporteur spécial et à fournir un aperçu des priorités et expériences des Premières Nations concernant les produits toxiques et les expositions aux produits chimiques au Canada.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik - Environnement

**66/2018****Protection, conservation, gestion et rétablissement du caribou d'Amérique du Nord****Proposeur(e):** Archie Waquan, Chef, Première Nation crie de Mikisew, Alb.**Coproposeur(e):** John Smith, Chef, Première Nation Tlowitsis, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent au gouvernement du Canada, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, de s'attaquer immédiatement à la crise à laquelle font face les populations de caribous, en pleine consultation et en partenariat avec les Premières Nations.
2. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de presser la ministre de l'Environnement et de Changements climatiques Canada d'assurer la participation pleine et entière des Premières Nations à tous les aspects de la protection, la conservation, la gestion et le rétablissement du caribou.
3. Demandent à l'APN de travailler en collaboration avec toutes les Premières Nations concernées, les organisations régionales, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pertinents, l'industrie, les ONG et le milieu universitaire afin de participer aux processus multilatéraux existants ou d'élaborer de nouveaux processus multilatéraux pour les Premières Nations afin de contribuer à la prise de mesures de protection, conservation, gestion, planification et rétablissement du caribou nord-américain.
4. Demandent à l'APN d'appeler la ministre de l'Environnement et des Changements climatiques du Canada (ECCC) et les autres ministres concernés à allouer des ressources adéquates pour soutenir la participation à ces activités des Premières Nations à l'échelle nationale et régionale, ainsi que celle des femmes, des aînés et des jeunes, et à maintenir leur rôle important de gardiens de l'environnement et de sa biodiversité.
5. Enjoignent à l'APN d'amorcer un dialogue national sur la situation d'urgence concernant le caribou d'Amérique du Nord.
6. Enjoignent à l'APN de mettre sur pied un groupe de travail sur le caribou qui fera rapport au Comité consultatif de l'APN sur l'action en faveur du climat et l'environnement pour appuyer les efforts de l'APN en matière de protection, de conservation, de gestion et de rétablissement du caribou.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de l'environnement de l'APN continue d'être membre du Consortium national sur les connaissances du caribou boréal et d'y participer, et a récemment pris part à la réunion inaugurale de son Cercle du savoir autochtone, du 4 au 6 juin 2019.
- Le Secteur de l'environnement va également de l'avant avec la création d'un groupe de



travail sur le caribou, sous l'égide du Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP).

- La portée de ce groupe de travail sera déterminée lors de la prochaine réunion du CCPNEP.
 - Des efforts supplémentaires sont également axés sur l'élaboration éventuelle d'une perspective en matière de biodiversité (dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique), étude de cas pour la harde de caribous de la Porcupine, parmi d'autres domaines.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Tonio Sadik - Environnement**

**67/2018****Rejet du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et des processus connexes****Proposeur(e):**

R. Donald Maracle, Chef, Première Nation mohawk de la Baie de Quinte, Ont.

Coproposeur(e):

Denise Stonefish, Chef, Nation Delaware (Moravian of the Thames), Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Reconnaissent que les Premières Nations doivent exercer exclusivement leurs droits inhérents sans ingérence et qu'elles sont libres de déterminer leur propre voie vers l'autodétermination.
2. Rejettent les documents suivants:
 - a. *les Principes régissant les relations du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones (dix principes)*,
 - b. le document Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant,
 - c. le *Document de participation*,
 - d. *l'Aperçu d'un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones* (le Document d'aperçu)
 - e. tout autre changement structurel au gouvernement découlant de ce processus.
3. Rejettent le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones (le Cadre) et prendront toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'adoption de toute loi y étant liée.
4. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer les Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres processus d'édification de leur nation, y compris l'élaboration de lois, le renforcement des institutions et la recherche sur les systèmes de gouvernance traditionnels afin que les Premières Nations commencent à élaborer des normes de gouvernance et d'élaboration des lois, ainsi qu'à faire valoir leurs droits inhérents en dehors du champ d'application de la législation canadienne.
5. Affirment que les dirigeants, les aînés, les femmes, les hommes et les jeunes des Premières Nations ont revigoré et continuent de revigoriser les langues, les compétences et la gouvernance autochtones, conformément à l'esprit et à l'intention des lois dictées par notre Créateur sur les terres dont nous avons hérité de nos ancêtres et dont nous nous portons garants pour les générations futures.
6. Demandent au premier ministre du Canada de convoquer une réunion afin de s'acquitter du mandat énoncé le 14 février 2018, ainsi que d'évaluer et de reprendre la relation de Nation



à Nation.

- 7.** Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de tenir un forum dans le but d'établir les principes des Premières Nations pour consolider notre approche vis-à-vis de la Couronne.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Les 1er et 2 mai 2019, l'APN a convoqué un Forum national sur quatre politiques et l'édification des nations sur le territoire visé par le Traité no 6 à Edmonton, en Alberta. Ce forum a permis aux dirigeants des Premières Nations et à leurs techniciens de discuter des obstacles auxquels se heurtent les Premières Nations dans la mise en œuvre des droits issus de traités, des droits inhérents, du titre et des compétences, et de discuter des outils nécessaires pour mettre en œuvre et appliquer ces droits préexistants.
 - Le 6 mars 2019, le Chef national a envoyé une lettre au ministre des Relations Couronne-Autochtones dans laquelle il exprimait ses préoccupations au sujet du processus d'examen par le Canada de quatre politiques clés : la Politique sur les revendications particulières, la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent.
 - Un rapport sur les résultats du Forum national de politique sera remis aux délégués lors de la prochaine Assemblée générale annuelle à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.
-

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts – Recherches et Politiques**



68/2018

Appui à la Coalition des Premières Nations pour les grands projets

Proposeur(e): Willie Blackwater, Chef, bande indienne, C.-B.

Coproposeur(e): Bradley Swiftwolfe, Chef, Première Nation Moosomin, Sask.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Reconnaissent et appuient le travail de la Coalition des Premières Nations pour les grands projets en tant qu'organisation consultative dirigée par les Premières Nations et vouée à la création d'outils pour aider nos Nations à prendre des décisions commerciales éclairées.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

En novembre 2018, l'APN a communiqué avec la Coalition des grands projets des Premières Nations pour discuter et demander des renseignements sur les domaines nécessitant un soutien. Un premier dialogue a été amorcé et la Coalition des grands projets des Premières Nations a indiqué qu'elle communiquerait avec l'APN après un examen plus approfondi.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique



69/2018	Participation pleine, directe et inconditionnelle des Premières Nations au projet de loi C-69, y compris à l'élaboration des règlements et de la politique
----------------	---

Proposeur(e): Archie Waquan, Chef, Première Nation crie de Mikisew, Alb.

Coproposeur(e): Irvin Bull, Chef, Première Nation Louis, Alb.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de presser le Sénat de renvoyer le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, au Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, afin que les détenteurs de droits participent au processus d'audiences dans un délai qui respecte leurs protocoles et processus uniques, afin que ces audiences se terminent avant la prochaine élection fédérale.
2. Appuient la position des Premières Nations de la région d'Athabasca sur la nécessité de ratifier le projet de loi C-69 et d'améliorer la liste des projets dans le cadre du projet de loi C-69, afin d'inclure les projets in situ et les projets qui peuvent avoir une incidence sur les droits inscrits à l'article 35, les réserves, la qualité et la quantité de l'eau, les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, les bassins hydrographiques de sites comme la rivière de la Paix, la rivière des Esclaves, le fleuve Mackenzie et le Grand lac des Esclaves, et des répercussions sur les aires protégées, par exemple les sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), comme le parc national Wood Buffalo.
3. Appellent le Canada à engager un dialogue ciblé avec les Premières Nations afin de déterminer, de tenir compte et de déclencher les protocoles, les éléments et les processus nécessaires à l'élaboration conjointe des politiques et règlements.
4. Enjoignent à l'APN de continuer d'appuyer et de coordonner, dans la mesure du possible, les interventions et la participation des Premières Nations, des organisations régionales et des organisations provinciales et territoriales au processus d'élaboration conjointe. Cela pourrait inclure la mise en place de processus régionaux spécifiques pour répondre aux préoccupations particulières des régions, y compris des dispositions en matière de soutien dans le cadre d'une relation de nation à nation.
5. Réitèrent leur appel au Canada en vue de fournir un financement adéquat directement aux Premières Nations afin qu'elles puissent participer pleinement, directement et inconditionnellement à l'élaboration conjointe des règlements et des politiques dans le cadre du projet de loi C-69.



-
6. Appellent le Canada à veiller à ce que l'élaboration des règlements et des politiques respecte pleinement les obligations constitutionnelles et autres obligations juridiques de la Couronne envers les Premières Nations, ainsi que les normes établies par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
 7. Demandent à l'APN de continuer à tenir des séances d'information régionales pour appuyer les Premières Nations, les organisations régionales et les organisations provinciales et territoriales dans ce processus.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Une série de séances d'information de l'APN à l'intention des Premières Nations a eu lieu au début de 2019 pour discuter de la loi et de l'élaboration prochaine de règlements et de politiques. Elles ont eu lieu le 8 mars 2019 (Calgary) et le 27 mars 2019 (Halifax). Environ 60 personnes étaient présentes.
 - Le 4 avril 2019, l'APN a témoigné devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. La Chef régionale Adamek, appuyée par le conseiller juridique d'OKT et le personnel de l'APN, a parlé des préoccupations des Premières Nations concernant le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.
 - Un mémoire a également été présenté au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (ENEV).
 - Des discussions sont en cours avec le ministère de l'Environnement afin de promouvoir la participation des Premières Nations à la mise en œuvre du projet de loi C-69, et des discussions distinctes sur les politiques et la réglementation, comme la liste des grands projets et les politiques sur le savoir autochtone, se sont poursuivies.
-

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Tonio Sadik – Environnement**



70/2018 Initiative de développement économique communautaire Premières Nations – municipalités (IDEC)

Proposeur(e): Bonnie Leonard, mandataire, Première Nation Shuswap, C.-B.

Coproposeur(e): Harvey McLeod, Chef, bande indienne Upper Nicola, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer et de promouvoir l'Initiative de développement économique communautaire (IDEC) en tant que programme pertinent et utile pour le développement économique des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de demander au gouvernement fédéral, et plus particulièrement à Relations Couronne - Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), d'assurer le financement continu de l'IDEC et des futurs programmes conjoints de développement économique des Premières Nations et des municipalités, et de fournir le financement directement au Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CANDO) à titre de partenaire autochtone dans la prestation du programme de l'IDEC.
3. Enjoignent au Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique (CCDE) de procéder à l'élaboration d'un Cadre national pour le développement économique conjoint des Premières Nations et des municipalités, et de travailler en collaboration avec le CAADA et la Fédération canadienne des municipalités pour élaborer la prochaine version de l'IDEC.
4. Enjoignent à l'APN de préconiser que le gouvernement fédéral, en particulier Relations Couronne - Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), et les gouvernements provinciaux veillent à ce que d'autres ministères fédéraux et provinciaux fournissent des fonds complémentaires pour la conception et l'établissement d'un Cadre national pour le développement économique conjoint des Premières Nations et des municipalités.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a rencontré le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) afin de discuter de l'élaboration d'une voie stratégique et d'assurer une approche coordonnée pour la création d'un cadre national pour le développement économique municipal conjoint des Premières Nations.
- Le 28 février 2019, l'APN a rencontré les représentants des trois organismes qui participent actuellement à la mise en œuvre de l'Initiative de développement économique communautaire (IDEC). Parmi les participants, mentionnons le directeur général du CAADA, le président du CAADA, le directeur du Partenariat pour l'innovation municipale de la Fédération canadienne des municipalités, le directeur général de Relations Couronne-Autochtones et du Nord Canada et la directrice du secteur économique de l'APN.



- Les participants à la réunion ont convenu de continuer à travailler ensemble pour définir les objectifs du cadre national pour le développement économique municipal conjoint des Premières Nations et que la prochaine version du programme des IDEC soit réalisée par le CAADA en 2021.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : **Judy Whiteduck – Développement économique**

**71/2018****Appui au tribunal autochtone de Hazelton****Proposeur(e):** Tony Morgan, Chef, gouvernement du village Gitanyow, C.-B.**Coproposeur(e):** Willie Blackwater, Chef, bande indienne Gitsegukla, C.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient l'approbation, la mise sur pied et le lancement du tribunal autochtone de Hazelton.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander respectueusement au gouvernement du Canada d'appuyer l'approbation et la mise sur pied du tribunal autochtone de Hazelton.
3. Préconisent fortement que le gouvernement fédéral du Canada s'engage à mettre en œuvre la recommandation 31 de la Commission de vérité et réconciliation en fournissant un financement suffisant et stable pour couvrir les coûts de développement, de formation, de lancement et de services continus nécessaires à la réussite du tribunal autochtone de Hazelton. Des fonds sont nécessaires pour les projets suivants :
 - a. Embaucher un coordonnateur pour coordonner et faciliter l'obtention des résultats escomptés en vue d'assurer le succès du processus judiciaire autochtone.
 - b. Assurer la formation et fournir des services et du soutien aux aînés qui travailleront au tribunal.
 - c. Élaborer et mettre en œuvre des plans de guérison individuels pour les délinquants, les victimes et la communauté.
 - d. Élaborer des programmes culturels pour traiter les traumatismes et les problèmes de toxicomanie des délinquants.
 - e. Offrir des ateliers éducatifs portant sur le rôle et les services du tribunal autochtone de Hazelton dans la réserve, en collaboration avec les membres, le Chef et le Conseil.
 - f. Étudier les lacunes juridiques dans les communautés des réserves qui peuvent avoir une incidence sur le délinquant, la victime et la collectivité, comme la location d'un logement, les droits de la personne, le droit du travail, l'administration des successions et les questions de logement.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

L'APN a rédigé une lettre d'appui au ministre de la Justice au Tribunal autochtone de Hazelton et a recommandé que le Canada travaille avec les parties à sa mise sur pied. L'APN continuera de collaborer avec les Premières Nations locales pour plaider en faveur de la création du



tribunal.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : *Stuart Wuttke – Affaires juridiques et Justice*



72/2018	Appui à l'organisation d'un jour férié national le 30 septembre et appui à la cérémonie d'hommage et de reconnaissance pour les plaignants de Blackwater et al.
----------------	--

Proposeur(e): Willie Blackwater, Chef, bande indienne Gitsegukla, C.-B.

Coproposeur(e): Corrina Leween, Chef, bande indienne Cheslatta, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Réaffirment l'importance de la Journée de la chemise orange comme journée commémorative nationale pour les personnes qui ont fréquenté les pensionnats indiens, les survivants, leurs enfants et leurs familles.
2. Rendent hommage aux plaignants dans l'affaire *Blackwater et al.* pour leur bravoure, leur courage et leurs sacrifices dans leur combat exemplaire pour les survivants des pensionnats indiens et leurs familles partout au Canada.
3. Enjoignent au Chef national de demander au gouvernement fédéral de veiller à ce que la commémoration publique de l'histoire et des séquelles des pensionnats indiens demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.
4. Enjoignent au Chef national de demander au gouvernement fédéral de déclarer le 30 septembre jour férié national en l'honneur des survivants des pensionnats indiens, de leurs familles et de leurs communautés.
5. Enjoignent au Chef national de demander au gouvernement fédéral de travailler en collaboration et collectivement avec l'APN pour organiser une cérémonie nationale d'hommage et de reconnaissance pour les plaignants de Blackwater et autres à l'occasion de la Journée de la chemise orange, le 30 septembre 2019 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Chef régional Morley Googoo a pris la parole devant le Comité permanent sur le projet de loi C-369, Journée nationale des peuples autochtones, le 1er novembre 2018. La Chef régionale Kluane Adamek a témoigné devant le Comité le 8 novembre 2018. L'Assemblée des Premières Nations continue de préconiser que le 30 septembre soit un jour férié national en commémoration des survivants des pensionnats indiens, de leurs familles et de leurs communautés.
- Le Chef national a envoyé une lettre à la ministre du Patrimoine à l'appui de la Journée de la chemise orange.

ÉTAT : En cours



USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts – Recherches et Politiques

**73/2018****Soutien à la campagne Moose Hide****Proposeur(e):** Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.**Coproposeur(e):** Terrence Lee Spahan, Chef, bande indienne de Coldwater, C.B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Soutiennent pleinement la campagne Moose Hide et s'engagent à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants.
2. Enjoignent au Chef national de fournir une lettre d'appui à la campagne Moose Hide.
3. Demandent à tous les ordres de gouvernement et à tous les Canadiens de s'engager à appuyer la Campagne Moose Hide et de porter l'épinglette Moose Hide pour symboliser leur engagement à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants.
4. Pressent tous les ordres de gouvernement de veiller à ce que des ressources adéquates soient fournies aux organisations autochtones qui travaillent de façon proactive pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones.
5. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations de collaborer avec la Campagne Moose Hide et d'autres organismes aux vues similaires pour faire en sorte que toutes les provinces/territoires et le gouvernement du Canada fassent des progrès dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'Assemblée des Premières Nations a manifesté son plein appui à la Campagne Moose Hide en sensibilisant les membres de l'organisation à cette campagne. Pour ce faire, on a encouragé les employés à porter l'épinglette Moose Hide pour symboliser leur engagement de mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones.
- Des recherches sur les canaux de communication ont été menées pour établir un dialogue entre le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations et les représentants de la campagne Moose Hide.
- Dans le but d'accroître le niveau de coopération avec les partenaires, l'APN a proposé une série de conférences en personne pour discuter et élaborer un plan détaillé commun d'activités de campagne à court et à long terme.
- Dans les volets où le gouvernement fédéral est impliqué, reconnaître et insister pour qu'il adhère à des programmes et à des approches adaptés à la culture qui répondent aux besoins des femmes et des filles autochtones, qui sont touchées de façon disproportionnée par la violence.

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : *Stuart Wuttke - Affaires juridiques*

**74/2018****Services de santé non-assurés : Engagement continu à l'égard d'un processus conjoint****Proposeur(e):** Craig Makinaw, Chef, Première Nation d'Ermineskin, Alb.**Coproposeur(e):** Irvin Bull, Chef, Première Nation Louis Bull, Alb.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à la ministre de Services aux autochtones Canada (SAC) et à la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de continuer à collaborer pleinement et de façon significative avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et les Premières Nations elles-mêmes pour l'amélioration continue du Programme des services de santé non assurés (SSNA) qui doit répondre aux taux élevés de maladies et de morbidité chez les Premières Nations, aux priorités changeantes en santé, aux populations en croissance et aux réalités locales.
2. Demandent à la ministre de Services aux Autochtones Canada et à la DGSPNI d'amorcer un dialogue avec l'APN et les Premières Nations sur la voie de la transformation du système de santé, y compris une approche transformatrice des SSNA.
3. Demandent la mise en place d'un processus officiel déterminé conjointement par la DGSPNI, l'APN et les Premières Nations au printemps 2019, avec un mandat qui énonce clairement l'objectif du groupe et ses rôles et responsabilités dans le cadre d'une approche à long terme allant au-delà du processus d'examen conjoint, en tenant compte à prendre en considération pour appuyer la transformation de la santé et la transformation du Programme des SSNA.
4. Demandent à la ministre de Services aux Autochtones Canada d'affecter des ressources à l'APN et aux Premières Nations afin de soutenir la capacité requise pour s'assurer que les travaux continus liés aux SSNA disposent des ressources adéquates et de fournir aux Premières Nations la possibilité de solliciter des conseils indépendants et une expertise sur le contenu, au besoin.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Comité directeur de l'examen conjoint, composé de représentants de l'APN et des Premières Nations, s'est réuni du 26 au 28 mars 2019. La première journée de la réunion s'est déroulée avec le Comité technique des Premières Nations. Une ébauche du mandat a été proposée pour discuter de l'approche à long terme au-delà du processus d'examen conjoint.
- Le concept initial était de mettre sur pied un comité consultatif qui ferait appel à des experts des Premières Nations dans divers domaines. Ces experts utiliseraient leurs



connaissances et leur expertise pour aider à l'élaboration de recommandations et d'améliorations dans les divers domaines de services.

- D'autres discussions avec le Comité des Chefs sur la santé (CCS) et le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) sont nécessaires afin de définir l'approche à long terme pour ce travail.
 - À la suite de ces consultations, un processus officiel sera établi conjointement par les Premières Nations, l'APN et la DGSPNI. Il faudra également tenir compte de l'appui à la transformation de la santé et à la transformation des SSNA.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Addie Pryce - Santé**



75/2018

Soutien à l'adhésion de la Première Nation Papaschase à titre de membre de L'APN

Proposeur(e): Billy Morin, Chef, Nation crie Enoch, Alb.

Coproposeur(e): Conroy Sewepagaham, Nation crie de Little Red River, Alb.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient la Première Nation Papaschase dans sa quête en vue de corriger les torts du passé et, une fois de plus, d'obtenir la pleine reconnaissance du Canada en tant que Première Nation.
2. Acceptent la Première Nation Papaschase à titre de membre de l'Assemblée des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Le Chef national a envoyé une lettre le 10 juin 2019 à la Première Nation de Papaschase pour lui souhaiter la bienvenue à l'APN.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts – Recherches et Politiques



76/2018	Étude longitudinale sur le développement et le mieux-être des enfants des Premières Nations
----------------	--

Proposeur(e): Larry Roque, Chef, Première Nation Wahnapitae, ON

Coproposeur(e): Valerie Richer, Chef, Atikameksheng Anishnawbek, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent au Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) de produire un document sur la possibilité de mener une étude longitudinale sur le développement et la protection des enfants des Premières Nations en se fondant sur l'étude Adverse Childhood Experiences Study en tenant compte des inégalités structurelles et des besoins culturels et linguistiques des enfants et adolescents des Premières Nations.
2. Demandent au Canada de financer l'étude de faisabilité et de s'engager à investir à long terme dans une étude longitudinale pluriannuelle sur le développement et la protection des enfants des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Le Centre de la gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) a examiné la faisabilité d'une étude longitudinale sur le développement et le mieux-être des enfants des Premières Nations et a élaboré une proposition de financement du projet par Services aux Autochtones Canada (SCI). La réponse de SAC à cette proposition est en attente.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

77/2018	Groupe de mise en œuvre des traités modernes de l'Assemblée des Premières Nations
----------------	--

Proposeur(e): Roberta Joseph, Chef, Première Nation Tr'ondëk Hwëch'in, Yukon



Coproposeur(e): Leslie Doiron, président, Première Nation Ucluelet (gouvernement Yuułuʔiłʔath), C.-B

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer pleinement les questions et les priorités relatives à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon et de la Colombie-Britannique visées par des traités modernes et de travailler en collaboration avec elles sur les priorités suivantes :
 - a. La mise en œuvre intégrale des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon et de la Colombie-Britannique, y compris :
 - i. L'établissement d'une relation financière renouvelée avec le Canada et le gouvernement du Yukon.
 - ii. L'effacement des prêts et des intérêts payables relativement aux ententes conclues avec le Yukon et la Colombie-Britannique en vertu d'un traité.
 - iii. La révision des politiques fédérales afin de tenir compte du fait que les Premières Nations du Yukon sont des peuples du Nord, vivent hors réserve et ont des compétences, des pouvoirs et des responsabilités uniques en vertu de l'Accord sur les traités modernes des Premières Nations du Yukon.
2. Enjoignent à l'APN de chercher à obtenir des ressources pour appuyer la création d'un groupe de mise en œuvre des traités modernes de l'APN chargé de mieux défendre leur mise en œuvre et de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il respecte ses engagements à mettre en œuvre les traités modernes conformément à leur esprit et à leur intention.
3. Enjoignent au Groupe de mise en œuvre des traités modernes de l'APN de fournir aux Chefs en assemblée et au Comité exécutif national de l'APN, au besoin, des mises à jour annuelles sur l'avancement des travaux entrepris par le Groupe.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a soumis une proposition de financement au ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord du Canada afin d'obtenir du soutien pour la mise sur pied d'un Secteur de mise en œuvre des traités modernes au sein de l'APN.
- La proposition de financement est en cours d'examen par des fonctionnaires fédéraux.

ÉTAT : En cours.

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Craig Gideon – Terres, Territoires et Ressources

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



**78/2018****Intérêts des signataires d'une Entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN) dans le cadre de la Loi sur l'assurance-emploi****Proposeur(e):** Ogimaa Duke Peltier, Territoire non cédé de Wiikwemkoong (Ont.)**Coproposeur(e):** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing (Ont.)**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent que le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et ses homologues régionaux, y compris son Groupe de travail technique et ses sous-groupes, organisent un dialogue et prennent des décisions concertées avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) et la Commission de l'assurance-emploi du Canada concernant les prestations prévues à la Partie I et à la Partie II de la Loi sur l'assurance-emploi.
2. Enjoignent à l'APN de demander à EDSC de respecter les engagements qu'il a pris au sujet de la recherche concertée et du recueil de données sur le marché du travail des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN d'entamer un dialogue avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada au sujet des commentaires des signataires d'une entente sur le marché du travail des Premières Nations (EMTPN) sur la Partie I de la Loi sur l'assurance-emploi, en ce qui concerne les prestations d'emploi, et sur une plus grande souplesse dans l'administration de la Partie II de cette loi, notamment concernant le soutien à l'emploi qui est géré par les signataires.
4. Demandent à l'APN d'établir un plan de travail et d'obtenir des fonds pour cette activité d'ici le 31 mars 2019 ou dès que possible après cette date.
5. Enjoignent à l'APN et au CCDRH de faire le point à la prochaine Assemblée des Chefs de l'APN.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN collabore avec le Groupe de travail technique des Premières Nations (GTT) et le sous-GTT au suivi de cette résolution.
- L'APN a fait part des questions soulevées dans cette résolution à Emploi et Développement social Canada (EDSC) à l'hiver 2019. En mai 2019, EDSC et les fonctionnaires fédéraux responsables de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi (AE) ont coordonné une réunion pour amorcer une discussion sur les questions soulevées dans cette résolution.
- Les fonctionnaires fédéraux responsables de la mise en œuvre de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi sont invités à une réunion du GTT le 10 juillet 2019 pour entamer une



discussion plus approfondie.

ÉTAT :

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : **Judy Whiteduck - Santé**



79/2018 Traité sur le saumon du Yukon

Proposeur(e): Roberta Joseph, Chef, Gouvernement Tr'ondëk Hwéch'in, Yukon

Coproposeur(e): Simon Mervyn, Chef, Gouvernement Na-Cho Nyak Dun, Yukon

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au Congrès et au Président des États-Unis de reconnaître les droits ancestraux et les droits de la personne des Gwich'in de continuer à exercer leur mode de vie et à maintenir leur relation sacrée avec le saumon en interdisant les activités liées à l'exploration et à la mise en valeur des hydrocarbures à l'intérieur des limites de la Réserve faunique nationale de l'Arctique.
2. Enjoignent au Chef national de communiquer avec le premier ministre, avec la ministre de Pêches et Océans et avec le président de la Commission du saumon du Pacifique pour demander leur appui ainsi qu'un engagement à protéger l'habitat du saumon du Yukon et la pêche durable de cette espèce.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Lors de discussions de suivi avec le personnel du gouvernement des Gwitchin Vuntut au printemps 2019, le personnel du Secteur des pêches de l'APN continue de participer aux discussions entre l'APN Yukon et la Commission du saumon du Pacifique sur l'état des pêches du saumon.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Ken Paul - Pêches

**80/2018****Appui à la criminalisation de la stérilisation forcée**

Proposeur(e): Adrienne Jerome, Chef, Conseil de la Nation Anishinabe du Lac Simon, (Qué.)

Coproposeur(e): Denise Stonefish, Chef, Nation Delaware (Moravian of the Thames) (Ont.)

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Réaffirment leur appui aux efforts de sensibilisation à la stérilisation forcée et aux droits génésiques au sein des Premières Nations, ainsi qu'aux efforts déployés pour mettre fin à la stérilisation forcée des femmes autochtones.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'appuyer politiquement les plaignantes ayant déposé un recours collectif contre la stérilisation forcée en vue d'obtenir réparation et de préconiser des modifications au Code criminel du Canada pour criminaliser la stérilisation forcée au Canada.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le 3 décembre 2018, le Conseil des femmes de l'APN a rencontré la conseillère juridique du recours collectif. Le 7 décembre 2018, le Chef national Bellegarde a publié une déclaration dans laquelle il demandait que des modifications soient apportées aux lois du Canada et plus particulièrement au Code criminel du Canada afin que la stérilisation forcée des femmes des Premières Nations devienne un crime. Il a également appelé à une approche de collaboration avec les Premières Nations pour mettre en œuvre les recommandations du Comité contre la torture des Nations Unies.
- Le 18 janvier 2019, le personnel de l'APN des secteurs juridique et de la santé a rencontré des représentants de Santé Canada et de Services aux Autochtones Canada pour discuter des options possibles pour une stratégie nationale de lutte contre la stérilisation forcée des femmes autochtones.
- Le 12 mars 2019, lors de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, l'APN a de nouveau demandé la criminalisation de la stérilisation forcée des femmes des Premières Nations.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Stuart Wuttke - Affaires juridiques**

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019





81/2018	Opposition au projet de loi C 71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu
----------------	--

Proposeur(e): Chef Vernon Saddleback, Nation crie de Samson, Alb.

Coproposeur(e): Chef Arthur Raine, Première Nation de Paul, Alb.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'exhorter le gouvernement fédéral à consulter comme il se doit les Premières Nations concernant les répercussions du projet de loi C 71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu et de veiller à la protection de leurs droits inhérents, ancestraux et issus de traités de chasser et de porter des armes à feu.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN collabore avec Sécurité publique Canada pour veiller à ce que le projet de loi C-71, *Loi modifiant certaines lois et certains règlements relativement aux armes à feu*, soit mis en œuvre avec respect chez les Premières Nations.
- Limiter l'applicabilité de la loi fédérale en l'absence de réglementation ou de zones grises (par exemple, transfert de propriété, transport des armes à feu, etc.)
- L'APN collaborera avec Sécurité publique Canada pour :
 - i) Veiller à ce que les droits inhérents, issus de traités et ancestraux des Premières Nations soient respectés en élaborant un régime de réglementation des armes à feu appartenant aux Premières Nations qui soit fondé sur la compétence des Premières Nations.
 - ii) Travailler avec Sécurité publique Canada et d'autres parties requises afin de transférer graduellement les responsabilités de réglementation en matière d'armes à feu du gouvernement fédéral aux Premières Nations.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Stuart Wuttke - Affaires juridiques**



82/2018

**Soutien au recours collectif national relatif aux externats indiens —
McLean c. Canada**

Proposeur(e): Brendan Mitchell, Chef, Première Nation Mi'kmaq de Qalipu, T. N.

Coproposeur(e): Marcel Moody, Chef, Nation crie Nisichawayasihk, Man.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Réaffirment leur soutien aux codemandeurs représentants et aux membres du groupe dans le cadre du recours collectif McLean.
2. Appellent le Canada à continuer ses négociations de bonne foi pour arriver à une résolution juste et équitable pour les survivants et leurs familles.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a rédigé un affidavit à l'appui de la certification du recours collectif.
- Le conseiller juridique de l'APN communique régulièrement avec les avocats du demandeur pour recevoir des comptes rendus sur tout développement.
- Le Chef national a encouragé la ministre des Relations Couronne-Autochtones à procéder à un règlement équitable des revendications des anciens élèves.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Stuart Wuttke - Affaires juridiques



83/2018	Enseignement autochtone à domicile pour les parents d'enfants d'âge préscolaire
----------------	--

Proposeur(e): Edward John, Grand Chef, mandataire, Nation Tl'azt'en, C.-B.

Coproposeur(e): Cheryl Casimer, mandataire, Bande de St.Marys (?Aqam), C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Appuient les communautés des Premières Nations qui souhaitent avoir accès à des services d'enseignement à domicile pour les parents d'enfants d'âge préscolaire, en revitalisant les rôles traditionnels des parents en tant que premiers et meilleurs enseignants de leur enfant et en assurant le succès des enseignements autochtones pour la prochaine génération.
2. Appuient les Premières Nations qui souhaitent participer au processus de gouvernance transitoire qui mènera à la restructuration du programme d'enseignement à domicile pour les parents d'enfants d'âge préscolaire afin qu'il reflète et prenne en compte le caractère unique de chaque Première Nation.
3. Veulent s'assurer que tout programme d'études élaboré par les Premières Nations en partenariat avec le PED autochtone demeure la propriété des Premières Nations et que tous les droits relatifs à ce programme soient détenus à l'échelle locale par les Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Le Secteur de l'éducation de l'APN a discuté avec Home Instruction for Parents of Preschool Youngsters (HIPPY) et les membres de leur conseil d'administration et a fourni à HIPPY de l'information sur la transformation de l'éducation des Premières Nations et la façon dont la nouvelle approche de financement affectera HIPPY. L'APN aidera les Premières Nations qui souhaitent accéder à HIPPY. Pour le moment, aucune Première Nation n'a communiqué avec l'APN au sujet de HIPPY.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Janice Ciavaglia - Éducation



84/2018

Soutien à la contestation fiscale de la Première Nation Caldwell

Proposeur(e): Robyn van Oirschot (mandataire), Première Nation Caldwell

Coproposeur(e): Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. 1. Enjoignent au Chef national de plaider en faveur de la Première Nation Caldwell, de lui fournir un appui politique et d'envoyer une lettre de soutien soulignant la prise en compte du problème fiscal de la Première Nation Caldwell avec l'Agence du revenu du Canada et les ministères provinciaux.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Le 6 février 2019, le Chef national a écrit à la ministre du Revenu national, Mme Lebouthillier, pour lui demander d'ordonner aux fonctionnaires du ministère d'examiner la question et de corriger la situation avec la Première Nation de Caldwell.

ÉTAT : Travaux complétés

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts – Recherches et Politiques



85/2018	Indemnisation financière des victimes de discrimination dans le système de protection de l'enfance
----------------	---

Proposeur(e): Mary Teegee (Maoxw Gibuu) mandataire, Première Nation Takla, C.-B

Coproposeur(e): Jennifer Cox, mandataire, Première Nation Paq'tnkek, N.É

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent au Canada de veiller à ce que toute indemnisation ou compensation dues aux enfants et aux jeunes des Premières Nations pris en charge, ou aux autres victimes de discrimination, correspondent au montant maximum permis en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, étant donné que la discrimination était délibérée et insouciante, qu'elle causait un traumatisme continu et un préjudice aux enfants et aux jeunes, et qu'elle a provoqué une crise humanitaire.
2. Demandent au Canada de veiller à ce qu'une compensation financière ou indemnité soit versée à chaque frère, soeur, frère, parent ou grand-parent d'un enfant ou d'un jeune pris en charge en raison d'une négligence ou d'un traitement médical, une prise en charge résultant des politiques discriminatoires du Canada, et que cette compensation corresponde au montant maximum permis en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.
3. Exigent que le Canada informe immédiatement le Tribunal des droits de la personne que les victimes de discrimination - les enfants et les jeunes des Premières Nations pris en charge entre février 2006 et 2019 (ou la date à laquelle le Tribunal conclut que l'ordonnance relative aux droits de la personne a été respectée) - ont droit à une indemnisation jusqu'à concurrence du montant maximal disponible en vertu de la loi.
4. Exigent que le Canada accepte qu'aucune autre preuve additionnelle de la part de l'Assemblée des Premières Nations (APN) ou de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (Société de soutien) ne soit requise pour justifier le versement du montant maximum de la compensation financière ou de l'indemnité aux victimes de discrimination.
5. Demandent au Chef national et au Comité exécutif de l'APN de travailler en collaboration avec la Société de soutien pour s'assurer que l'administration et le versement de tout paiement aux victimes proviennent de fonds autres que ceux prévus au titre d'indemnités versées aux victimes afin qu'aucune partie du montant accordé ne puisse être récupérée ou réclamée par les avocats ou autres administrateurs ou assistants des victimes.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN a témoigné devant le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) les 25 et 26 avril 2019. Conformément au mandat de cette résolution, l'APN a demandé une



indemnisation d'un montant maximal de 40 000 \$ pour chaque enfant pris en charge depuis 2006, ainsi que pour chaque parent et frère et sœur. Le Tribunal devrait rendre une décision d'ici le 31 octobre 2019.

- L'APN, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et d'autres parties au TCDP continuent de réclamer une indemnisation complète et appropriée lors des réunions régulières du Comité consultatif sur la protection de l'enfance.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Jon Thompson – Développement social

**86/2018****Établir un Programme YouthBuild national pour les jeunes des Premières Nations****Proposeur(e):** Marcel Moody, Chef, Nation crie de Nisichawayasihk (Man.)**Coproposeur(e):** Harvey McLeod, Chef, Bande indienne d'Upper Nicola (C.-B.)**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de mettre sur pied un comité directeur chargé d'étudier la possibilité de créer un Conseil national YouthBuild pour les jeunes des Premières Nations qui dirigera l'élaboration d'un programme YouthBuild des Premières Nations pour régler les questions susmentionnées. Les résultats de cette étude permettront à l'APN et au gouvernement du Canada d'évaluer l'utilité d'investir dans un programme YouthBuild national pour les jeunes des Premières Nations afin d'accroître les occasions d'emploi durable, le perfectionnement professionnel et le revenu des jeunes des Premières Nations au Canada.
2. Le Comité directeur serait chargé d'élaborer:
 - a. un mandat pour un conseil d'administration YouthBuild Canada;
 - b. un plan stratégique pour un Programme YouthBuild national pour les jeunes des Premières Nations;
 - c. un plan d'affaires pour un Centre YouthBuild national des Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN de demander aux ministres de la Jeunesse, de Services aux Autochtones Canada ainsi que de Développement social Canada de fournir l'appui financier nécessaire pour examiner la possibilité d'établir un Programme YouthBuild pour les jeunes des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN travaille à l'élaboration d'un processus pour la mise sur pied d'un comité directeur qui orienterait la mise en œuvre des objectifs de la résolution, y compris l'élaboration d'une étude sur les avantages d'un programme national YouthBuild des Premières Nations au Canada.
- L'APN explore et recherche une source potentielle de financement avec les ministères gouvernementaux.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :**



PERSONNEL / SECTEUR : **Judy Whiteduck – Développement économique**



87/2018

Soutien aux communautés en vue de l'accès à une saine alimentation

Proposeur(e): Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowken (Sask.)

Coproposeur(e): Leroy Denny, Chef, Première Nation d'Eskasoni (N.-É.)

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Réaffirment que l'éducation des Premières Nations et tout programme scolaire connexe relèvent de la compétence des Premières Nations, y compris les initiatives de prestation de programmes de nutrition.
2. Appuient les collectivités qui souhaitent avoir accès au déjeuner nutritif offert par le Club des petits déjeuners du Canada.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Une lettre a été envoyée au Club des petits déjeuners du Canada concernant le travail qu'il accomplit en matière de nutrition chez les Premières Nations. Comme bien d'autres programmes, le Club des petits déjeuners du Canada n'est plus admissible au financement de l'éducation des Premières Nations. L'APN aidera les Premières Nations qui désirent accéder au Club des petits déjeuners du Canada.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Janice Ciavaglia - Éducation

**88/2018****Appui à l'établissement d'installations de mieux-être holistiques pour les Premières Nations****Proposeur(e):** Allan Polchies, Chef, Première Nation de Saint Mary's (N.-B.)**Coproposeur(e):** Shelley Sabattis, Chef, Première Nation d'Oromocto (N.-B.)**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander à Services aux Autochtones Canada (SAC) d'octroyer des fonds durables, prévisibles et à long terme au bureau régional de l'APN du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'aider les Premières Nations de cette région à établir une installation de mieux-être holistique pour les Premières Nations qui repose sur la culture, la langue et les pratiques traditionnelles, dans l'intention de fournir un modèle dont les autres régions pourront s'inspirer et qui leur servira d'exemple.
2. Enjoignent à l'APN de demander à SAC d'accorder des fonds supplémentaires à d'autres régions pour des initiatives semblables si elles choisissent de suivre cet exemple ou d'élaborer leur propre modèle.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Secteur de la santé de l'APN a rencontré le Chef régional Augustine le 29 mai 2019. Un financement privé a été obtenu pour l'ouverture d'un centre de bien-être pour hommes.
- Des engagements financiers à long terme sont nécessaires et seront recherchés par la région.

ÉTAT : Travaux complétés**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Addie Pryce - Santé**

**89/2018****Réponse à la crise en cours des opioïdes et de la méthamphétamine****Proposeur(e):** Reginald Bellerose, Chef, Première Nation de Muskowekwan, Sask.**Coproposeur(e):** Wayne Moonias, Chef, Première Nation de Neskantaga, Ont.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander à Services aux Autochtones Canada de s'engager à verser immédiatement aux Premières Nations un financement durable, prévisible et à long terme pour :
 - a. appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées dans la stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes (stratégie en matière d'opioïdes)
 - b. élargir ou reformuler les recommandations et les interventions proposées dans la stratégie en matière d'opioïdes afin de contrer l'utilisation de médicaments vendus sans ordonnance chez les Premières Nations
 - c. élargir ou reformuler les recommandations et les interventions proposées dans la stratégie en matière d'opioïdes afin de contrer l'utilisation de méthamphétamine et d'autres drogues illicites vendues sans ordonnance chez les Premières Nations
 - d. appuyer les Premières Nations dans leurs démarches concernant les déterminants sociaux de la santé qui contribuent à aggraver les problèmes de toxicomanie chez les Premières Nations
 - e. aider les Premières Nations à renforcer leur capacité de procéder à une intervention précoce et à offrir de la formation en matière de prévention qui va au-delà des méthodes de la médecine occidentale et fait appel à des méthodes ancrées dans les traditions des Premières Nations
 - f. faire en sorte que les Premières Nations puissent continuer à pratiquer la médecine et les méthodes de guérison traditionnelles afin d'assurer leur bien-être
 - g. en partenariat avec les organismes de mieux-être mental des Premières Nations, aider l'APN à organiser un forum sur le mieux-être mental et les toxicomanies qui examinera les réponses à la dépendance aux opioïdes et à la méthamphétamine.
2. Veulent s'assurer que la stratégie des Premières Nations en matière d'opioïdes et d'autres ressources pertinentes des Premières Nations soient diffusées dans les communautés afin d'appuyer les efforts pour répondre à la crise des opioïdes.
3. Enjoignent à l'APN de s'engager, avec des partenaires, à faire des recherches au Canada et aux États-Unis concernant des actions collectives relatives aux opioïdes afin d'informer les Premières Nations et de les aider à résoudre la crise des opioïdes, et de faire ensuite rapport sur leurs démarches aux Chefs en Assemblée.



-
4. Enjoignent à l'APN de travailler de concert avec des organisations partenaires pour faciliter l'accès, pour les Premières Nations, à de la formation sur l'utilisation du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations.
 5. Demandent au gouvernement du Canada de couvrir immédiatement et intégralement les traitements de physiothérapie, de chiropraxie et d'autres thérapies et solutions de rechange aux opioïdes pour la gestion et le traitement de la douleur, en tant que services de santé non assurés, afin de contribuer à prévenir la dépendance aux opioïdes.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN appuie la DGSPNI pour l'organisation d'un webinaire externe qui portera sur les méthamphétamines et leurs répercussions sur les Premières Nations.
 - L'APN a communiqué avec le Chef adjoint Watson, membre du Comité des Chefs sur la santé de la Saskatchewan, et il s'est engagé à participer au webinaire, provisoirement prévu en septembre 2019.
 - L'APN tiendra une séance de dialogue axée sur la stratégie sur les opioïdes lors de l'AGA de juillet 2019, afin de donner un aperçu de la stratégie, d'obtenir des idées et des suggestions sur la façon de la mettre en œuvre et d'explorer, au moyen de discussions, comment l'améliorer pour tenir compte des autres types d'abus de substances.
 - L'APN est membre du groupe de travail du projet de la Thunderbird Partnership Foundation sur les initiatives canadiennes de recherche sur la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues qui axera ses efforts sur les opioïdes et les méthamphétamines.
-

ÉTAT : En cours.

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : **Addie Pryce - Santé**



90/2018

Compétence des Premières Nations en matière de cannabis**Proposeur(e):** Harvey McLeod, Chef, Bande indienne d'Upper Nicola (C.-B.)**Coproposeur(e):** Cheryl Casimer, mandataire, Bande de St.Marys (?Aqam), (C.-B.)**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient l'élaboration d'une option relative à la compétence en matière de cannabis des Premières Nations qui comprend des centres de distribution et de vente au détail des Premières Nations, un timbre des Premières Nations, le partage des recettes découlant de la taxe d'accise sur le cannabis et une option sur le partage des recettes découlant de la taxe sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac.
2. Demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux de veiller à ce qu'un quota des permis soit réservé aux Premières Nations et à ce que les Premières Nations de chaque province bénéficient d'un arrangement équitable en ce qui concerne le partage des recettes.
3. Appuient l'élaboration des modifications ou des recommandations nécessaires à tout règlement lié à la Loi sur le cannabis.
4. Demandent aux gouvernements fédéral et provinciaux de veiller à ce que les lois d'application générale ne s'appliquent pas dans les réserves où les Premières Nations ont compétence.
5. Appuient l'élaboration du cadre institutionnel nécessaire aux Premières Nations pour mettre en œuvre, d'ici l'été 2019, une option détaillée relative à la compétence des Premières Nations en matière de cannabis, pour les Premières Nations intéressées.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Un sommet national de l'APN sur le cannabis aura lieu les 4 et 5 septembre 2019 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Parmi d'autres sujets
 - a. Fournir des informations sur les cadres réglementaires et législatifs existants concernant les produits qui contiennent du cannabis et des sous-produits du cannabis;
 - b. Permettre aux dirigeants, aux gens d'affaires, aux décideurs et aux citoyens des Premières Nations de discuter des questions liées aux répercussions sur la santé, le développement social, la criminalité et l'exercice des compétences des Premières Nations;
 - c. Fournir de l'information sur les possibilités de développement économique pour les Premières Nations;
 - d. Offrir aux entrepreneurs des Premières Nations un espace pour élargir leur réseau dans le secteur du développement économique lié au cannabis.



ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : *Stuart Wuttke - Affaires juridiques*



91/2018 Action pour les survivants des expérimentations

Proposeur(e): Ignace Gull, Chef, Première Nation d'Attawapiskat, ON

Coproposeur(e): Patricia Faries, Chef, Première Nation crie de Moose Factory, ON

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et de l'Association médicale canadienne pour que de l'aide soit offerte aux survivants de ces expérimentations.
 2. Demandent au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux et territoriaux de fournir une aide immédiate pour faire face aux coûts entraînés par ces expérimentations, y compris en ce qui concerne le counselling, le transport, les médicaments, la couverture médicale et les soins de santé traditionnels et parallèles, ainsi que les frais de subsistance.
 3. Demandent au gouvernement du Canada de lancer une enquête sous l'égide des survivants des Premières Nations pour découvrir la vérité sur ces expérimentations afin de mieux informer la communauté médicale sur la façon de traiter les troubles qui en résultent, d'apprendre à la population canadienne la vérité sur ce qui s'est passé et faire en sorte que les survivants puissent jouir d'une certaine paix.
 4. Demandent au gouvernement du Canada, à l'Association médicale canadienne et à tous les médecins de partager toute information et de coordonner les services en fonction des éléments révélés par une telle enquête.
 5. Demandent au gouvernement du Canada, à l'Association médicale canadienne et aux médecins de réunir tous les documents historiques et leurs documents connexes, et aux peuples autochtones de conserver lesdits documents.
-

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

L'APN a rédigé une lettre demandant au gouvernement fédéral de mener une enquête sur cette question, conformément au mandat conféré par la résolution.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Stuart Wuttke – Affaires juridiques et Justice



92/2018	Cadre sur l'innovation sociale / le financement social – Ne laisser personne pour compte
----------------	---

Proposeur(e): Bonnie Leonard, mandataire, Première Nation Shuswap, C.-B.

Coproposeur(e): Harvey McLeod, Chef, bande indienne d'Upper Nicola, C.-B.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de déterminer et de chercher des ressources visant à financer un cadre ou un document d'orientation stratégique sur l'innovation sociale et le financement social afin d'aider à cerner les lacunes et les priorités financières des Premières Nations pour informer Emploi et Développement social Canada (EDSC) et orienter les prochaines étapes.
2. Demandent au gouvernement fédéral de travailler avec l'APN pour déterminer les investissements et tirer des ressources particulières du Fonds de financement social qui assureront des avantages durables à long terme pour les initiatives des Premières Nations en matière d'innovation sociale et de financement social.
3. Exhortent EDSC à s'aligner sur les mesures prises par les Premières Nations et le Centre pour la gouvernance de l'information des Premières Nations pour respecter les objectifs du Programme à l'horizon 2030, en collaboration et avec transparence sur les données disponibles en vue de mieux appuyer et mettre en œuvre les ODD et d'en mesurer les progrès, et à élaborer un plan de travail stratégique sur les personnes handicapées dans le cadre du Programme à l'horizon 2030, au sein de tous les ministères fédéraux, par exemple.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- En décembre 2018, les Chefs en assemblée ont demandé à Emploi et Développement social Canada (EDSC) de collaborer avec l'APN afin de déterminer les investissements et de dégager des ressources précises du volet de l'état de préparation à l'investissement propre aux Premières Nations.
- En février 2019, l'APN a obtenu un financement d'EDSC et mène actuellement des activités de projet portant sur l'élaboration d'une analyse documentaire, une analyse de l'environnement, une analyse coûts-avantages, un examen juridique, la coordination d'une table ronde nationale le 5 septembre 2019 et la possibilité de participer à diverses tables de concertation pour éclairer un cadre stratégique en financement social.
- Le 22 mars 2019, le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines s'est réuni et l'APN a fait le point sur ces travaux. L'APN a également demandé au CCDRH de fournir des conseils et des recommandations sur ses travaux actuels et futurs liés à cette résolution. L'APN sollicite également les recommandations du Comité des Chefs sur le développement économique, étant donné les liens étroits qui existent entre les politiques.



- En mars 2019, l'APN a également fait des recherches sur les liens avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et l'Agenda 2030, qui traitent de la nécessité de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté, d'une énergie abordable et propre, de l'amélioration de la santé, et plus. L'objectif des ODD de « ne laisser personne pour compte » a contribué à éclairer les travaux de l'APN sur l'innovation sociale et le financement social.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique

**93/2018****Programmes d'approvisionnement pour les Premières Nations du gouvernement fédéral****Proposeur(e):** Terrence Lee Spahan, Chef, bande indienne de Coldwater, C.-B.**Coproposeur(e):** Allan Polchies, Chef, Bande indienne de Saint Mary's, N.-B.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Appuient et promeuvent des stratégies d'approvisionnement plus solides et mieux ciblées qui donnent lieu à la passation de marchés entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations partout au Canada.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement fédéral, en particulier aux ministères Relations Couronne-Autochtones, Services aux Autochtones Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Services publics et Approvisionnement Canada ainsi qu'à tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés, de donner la priorité à la participation et à l'accès des Premières Nations aux programmes et projets fédéraux d'approvisionnement, ainsi que de créer, au sein du Secteur économique de l'APN, un poste d'agent de mise en œuvre dont le ou la titulaire sera responsable d'évaluer les progrès et les résultats, d'établir les points de comparaison, et d'évaluer les efforts en termes de transparence et de responsabilisation.
3. Enjoignent au Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique de procéder et de collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada et tous les ministères fédéraux concernés à l'élaboration de programmes et d'initiatives d'approvisionnement du gouvernement fédéral pour les Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- L'APN suit les questions d'approvisionnement depuis plusieurs années et a préparé une ébauche de document en 2013-2014 pour détailler les problèmes auxquels les entreprises des Premières Nations font face lorsqu'elles cherchent à accéder à des occasions d'approvisionnement.
- En février 2019, l'APN a collaboré avec un consultant pour passer en revue les travaux antérieurs de l'APN en matière d'approvisionnement et les obstacles actuels.
- En mars 2019, l'APN a coordonné une réunion technique réunissant des techniciens des Premières Nations, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones. L'APN a demandé à ces groupes de lui fournir des commentaires supplémentaires sur les questions d'approvisionnement.
- En mars et avril 2019, l'APN a rédigé un document sur les recommandations en matière



d'approvisionnement.

- Le 19 juin 2019, le Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique (CCDE) a reçu un projet de document pour examen. Le CCDE a recommandé que le projet de document soit finalisé, après quelques révisions, et qu'il soit l'un des trois documents évolutifs soutenus par le CCDE.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE : Chef régional Terry Teegee

PERSONNEL / SECTEUR : Judy Whiteduck – Développement économique

**94/2018****Rejet de l'approche du Canada en matière de législation sur les ajouts aux réserves****Proposeur(e):** Karen Batson, Chef, Première Nation de Pine Creek, Man.**Coproposeur(e):** Reynold Cook, mandataire, nation crie de Sapotaweyak, Man.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Affirment de nouveau leur soutien à la résolution 26/2012 de l'Assemblée des Premières Nations (APN) *Réforme du processus et de la politique d'ajouts aux réserves* qui demande :
 - a. Un processus révisé d'ajouts aux réserves qui ferait en sorte que la mise en œuvre de toutes les ententes de règlement comportant des engagements d'AR ait préséance sur d'autres intérêts (ex. : perte de taxes municipales, etc.), qui préserverait l'honneur de la Couronne et respecterait le statut constitutionnel des droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations.
 - b. L'examen conjoint d'une loi, conforme à la norme du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, qui étendrait les modèles législatifs s'appliquant actuellement aux Premières Nations en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba aux Premières Nations d'autres provinces et territoires et qui comprendrait d'autres mesures législatives qui, soutenues par la Politique des AR révisée, rendrait le processus plus efficace et plus transparent.
2. Demandent à l'APN d'entreprendre immédiatement une analyse approfondie de la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2018* en se penchant spécifiquement sur la *Loi sur l'ajout de terres à des réserves et la création de réserves* (la Loi) afin de déterminer comment cette Loi pourrait affecter les droits inhérents des Premières Nations.
3. Demandent à l'APN de chercher immédiatement des occasions d'intervenir et d'apporter des commentaires sur la Loi et, lorsque cela est possible, de souligner les préoccupations des Premières Nations au sujet du processus utilisé pour élaborer et déposer la Loi.
4. Demandent au Canada de s'abstenir de caractériser l'élaboration de la Loi comme un travail de consultation ou de collaboration avec les Premières Nations ou l'APN, et de commencer immédiatement à préparer une explication détaillée de son intention législative, à présenter au Comité des Chefs de l'APN sur les terres, les territoires et les ressources en vue de discussions complémentaires.
5. Demandent au Canada de veiller à ce que toute future loi sur les AR fasse l'objet d'une mise en œuvre supervisée conjointement avec les Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :



- Le Canada a donné un aperçu des modifications législatives au Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR).
- Un comité consultatif conjoint APN-Canada sur les ajouts aux réserves a accepté de modifier son mandat actuel afin de s'assurer que toute autre modification législative qui pourrait avoir une incidence sur la politique d'ajouts aux réserves soit examinée par l'APN et le CCTTR.
- L'APN a entrepris une analyse des modifications proposées à la *Loi d'exécution du budget de 2018*, no 2 (la *Loi*). La loi décrit principalement la délégation des responsabilités au sein des ministères divisés (Services aux Autochtones Canada/Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord) et nationalise des éléments des lois sur le règlement des revendications dans les Prairies, comme la capacité de désigner au préalable les terres, de délivrer un permis préalable et une licence avant la conversion. La Loi fournit également des instruments pour accélérer le processus d'approbation bureaucratique.
- L'APN disposera d'un processus d'approbation pour examiner toute autre modification législative apportée à la politique sur les AR, par l'entremise du Comité consultatif sur les AR.

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Craig Gideon – Terres, Territoires et Ressources

**95/2018****Accords de financement fondés sur les droits inhérents ou issus de traités****Proposeur(e):** Christian Sinclair, Onekanew, nation crie d'Opaskwayak, Man.**Coproposeur(e):** Reynold Cook, mandataire, nation crie de Sapotaweyak, Man.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander aux gouvernements fédéral et provincial de sauvegarder l'honneur de la Couronne et de respecter leurs obligations en vertu des traités en consultant les Premières Nations avant de verser des paiements de transfert fédéraux à la province pour quelque raison que ce soit.
2. Enjoignent à l'APN de plaider en faveur d'un accès direct au financement par les Premières Nations d'une façon conforme aux droits inhérents et issus de traités des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Le 10 juin 2019, le Comité consultatif conjoint sur les relations financières a présenté un rapport provisoire au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations et au ministre des Services aux Autochtones. Le rapport contient 24 recommandations, y compris des éléments établissant des ententes de financement fondées sur les traités, le respect des droits inhérents et issus de traités et l'amorce de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux concernant la relation financière. Ces recommandations feront l'objet d'un dialogue avec les Premières Nations au cours des prochains mois.

ÉTAT : En cours**USAGE INTERNE SEULEMENT :****TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :****PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts – Recherches et Politiques**



96/2018

Soutien à l'Appel à l'action n° 79 (iii) de la CVR**Proposeur(e):** George Cote, Chef, Première Nation Cote, Sask.**Coproposeur(e):** Ted Quewezance, mandataire, Première Nation de Keesekoose, Sask.**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer l'Appel à l'action n° 79 (iii) de la Commission de vérité et réconciliation - un plan national du patrimoine et une stratégie pour la commémoration de tous les sites des pensionnats indiens.
2. Enjoignent à l'APN d'appuyer le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) en présentant à la Commission des lieux et monuments historiques nationaux (CLMHN) un mémoire axé sur les survivants et les communautés qui demande au Canada de désigner officiellement tous les sites des pensionnats comme lieux historiques nationaux.
3. Enjoignent à l'APN d'appuyer la présentation d'un mémoire à la CLMHN par le CNVR en se fondant sur les principes suivants :
 - a. que les collectivités aient le contrôle de tous les monuments érigés sur les sites des pensionnats indiens;
 - b. que les communautés aient toute latitude pour déterminer la portée, la forme et le contenu de tout monument, y compris la possibilité de refuser un monument;
 - c. que les communautés soient habilitées à produire des récits sur leur propre expérience des pensionnats, conformément à l'Appel à l'action n° 78 de la CVR qui demande au gouvernement du Canada de s'engager à verser une contribution financière de 10 millions de dollars sur sept ans au CNVR, plus un montant supplémentaire pour aider les collectivités à faire des recherches et à produire des récits sur leur propre expérience des pensionnats et leur participation à la vérité, la guérison et la réconciliation;
 - d. il y a un besoin continu d'honorer et de reconnaître les enfants qui ne sont jamais rentrés des pensionnats;
 - e. il subsiste des centaines de lieux de sépulture non identifiés associés aux sites des pensionnats indiens.
4. Enjoignent à l'APN de demander à la Commission des lieux et monuments historiques nationaux de reconnaître les sites des pensionnats indiens comme lieux historiques nationaux.
5. Enjoignent à l'APN de demander au gouvernement du Canada d'encourager le CNVR à élaborer une réponse complète et un plan pour répondre aux Appels à l'action n°s 72 à -76 de la CVR et à la production des récits communautaires visés par l'Appel à l'action n° 78.



ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- En mai 2019, l'APN a fait part à Parcs Canada de ses commentaires sur l'ébauche du Cadre pour l'histoire et la commémoration. Le Cadre est en partie une réponse à l'Appel à l'action no 79.
 - Parcs Canada s'est engagé à créer un comité consultatif sur le patrimoine culturel autochtone qui fournira des conseils à Parcs Canada pour appuyer la réconciliation et les objectifs de la Déclaration de l'ONU.
 - Le 19 février 2019, l'APN a tenu une réunion téléphonique avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin de donner suite à la résolution de l'APN.
-

ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Amber Potts – Recherches et Politiques



97/2018	Appui à l'indemnisation pour les inondations passées ainsi qu'à la tenue de consultations concrètes et à la prise de mesures d'adaptation pour les Premières Nations touchées dans le cadre du Projet des canaux d'écoulement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin, au Manitoba
----------------	--

Proposeur(e): Christian Sinclair, Onekanew, nation crie d'Opaskwayak, Man.

Coproposeur(e): Dan George, Chef, Première Nation de Burns Lake, Man.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent au gouvernement du Canada et au gouvernement du Manitoba de négocier un règlement équitable de toutes les demandes d'indemnisation en suspens des Premières Nations à la suite des inondations de 2011 et d'autres inondations passées.
2. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appuyer les Premières Nations du Manitoba dans l'affirmation de leur droit de participer directement, à titre de partenaires égaux, avec les gouvernements du Manitoba et du Canada, à la conception et à la mise en œuvre d'une solution à long terme aux inondations dans cette région.
3. Enjoignent à l'APN de préconiser l'établissement d'un véritable partenariat entre les Premières Nations touchées et les gouvernements du Manitoba et du Canada pour concevoir et mettre en œuvre une solution à long terme aux inondations dans la région.
4. Demandent aux gouvernements du Canada et du Manitoba de collaborer avec les Premières Nations à l'élaboration d'un processus de consultation et de mesures d'adaptation dans le cadre du Projet des canaux, conformément à l'exigence d'obtenir le consentement préalable libre et éclairé des Premières Nations.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Une lettre sera rédigée pour exposer les préoccupations particulières concernant ce point à l'ordre du jour aux fins de discussion avec Services aux Autochtones Canada, et une rencontre sera demandée pour discuter d'un processus de relocalisation.

ÉTAT : En cours.

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Gestion des urgences

**98/2018****Consultation de Santé Canada sur les lignes directrices concernant le 1,4 dioxane****Proposeur(e):** R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, ON**Coproposeur(e):** Greg Nadjiiwon, Chef, Première Nation des Chippewas de Nawash, ON**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Demandent à Santé Canada de consulter les Premières Nations sur la ligne directrice et le document technique proposés pour le 1,4 dioxane.
2. Enjoignent au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'écrire une lettre au Secrétariat du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable pour demander :
 - a. de consulter les Premières Nations sur la ligne directrice de 50 µg/L et le document technique proposés avant l'approbation de la ligne directrice;
 - b. d'appliquer le « principe de précaution » et de ne pas adopter de ligne directrice pour l'eau potable supérieure à 3 µg/L.
3. Enjoignent au Chef national de l'APN de demander à Santé Canada de fournir des fonds aux Premières Nations pour qu'elles engagent des experts dans le cadre de l'initiative de ligne directrice sur le 1,4 dioxane dans l'eau potable afin de pouvoir contribuer de façon significative à cette ligne directrice.

ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Le secteur de la santé apporte son soutien au secteur du logement et de l'infrastructure dans ce domaine.
- Le Secteur du logement et de l'infrastructure a envoyé une lettre au ministre de la Santé à l'hiver 2018.
- Le 16 avril 2019, le Chef national a envoyé des lettres à la ministre de la Santé et au Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable (CFPT-EP). L'APN attend une réponse.
- L'APN continue d'examiner le processus de « consultation » sur l'orientation en matière de qualité de l'eau tout en préconisant la participation des Premières Nations (assortie de ressources) à ce comité.
- En attendant les réponses de la ministre de la Santé et du CFPT-EP, l'APN proposera une rencontre entre le Comité et les dirigeants des Premières Nations.
- Les problèmes associés aux mesures prises par le CFPT-EP sont soulignés dans le processus national de mobilisation pour l'abrogation et le remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

RAPPORT DE SUIVI DES RÉSOLUTIONS 2018 DE L'APN

Juillet 2019



ÉTAT : En cours

USAGE INTERNE SEULEMENT :

TITULAIRE DU PORTEFEUILLE :

PERSONNEL / SECTEUR : Irving Leblanc – Gestion des urgences / Addie Pryce - Santé
